

III. L'impact économique des migrations

Introduction

Les migrations internationales sont un phénomène qui concerne un pourcentage très élevé de Néo-Zélandais : sur quelque 4 millions d'habitants, environ 20 pour cent sont nés à l'étranger. On pense en outre que plus de 500 000 citoyens néo-zélandais résident dans d'autres pays. Chose inhabituelle pour un pays de l'OCDE, les problèmes tiennent aussi bien à l'immigration qu'à l'émigration, les causes et les conséquences de ces flux étant considérées comme importantes par les décideurs du pays.

Au cours des 30 dernières années, l'immigration avait sensiblement contrebalancé l'émigration, sans que cela n'entraîne d'impact net significatif sur l'évolution démographique. Mais les flux nets ont fluctué, des périodes de forte immigration nette alternant avec des périodes de forte émigration nette. Plus récemment (il suffit de remonter à 1999-2000), on a observé un rapide revirement des tendances, l'émigration nette étant largement devancée par l'immigration nette, qui a atteint des niveaux extrêmement élevés. Les questions qui se posent aux pouvoirs publics sont de savoir si – et comment – des dispositions pourraient être prises pour atténuer cette variabilité, dans quelle mesure la politique de l'immigration devrait s'articuler autour de la situation du marché du travail ou d'autres paramètres, et si l'émigration des Néo-Zélandais doit être considérée comme un problème ou une chance.

Le présent chapitre fait tout d'abord l'historique des flux migratoires en Nouvelle-Zélande, puis décrit les principaux volets de la politique du pays dans le domaine des migrations. La partie principale est consacrée à un examen du vécu des migrants sur le marché du travail et à l'incidence de leur présence sur le développement économique.

La dernière section conclut qu'en accordant récemment plus d'importance aux mesures d'amélioration des performances du marché du travail, les pouvoirs publics ne s'étaient pas trompés. Toutefois, on ne sait pas très bien quelle forme pourrait prendre une politique de recrutement plus « active ». Par ailleurs, il reste à voir si le nouveau dispositif de gestion des flux d'entrées mis en place pour répondre à la recrudescence récente du nombre de demandes

d'entrée se révélera suffisamment souple en cas de baisse des demandes par la suite. Il est indiqué dans cette section que, bien que de nombreux groupes aient réussi à s'intégrer, le taux d'emploi et les gains des immigrants originaires des îles du Pacifique et de leurs descendants demeurent inférieurs à ceux des autres groupes. Plus généralement, compte tenu de la diversité croissante de l'éventail des régions d'origine et des ethnies auxquelles appartiennent les immigrants arrivés ces 20 dernières années, l'intégration de ces personnes ne réussira que si on parvient à sélectionner des individus capables de « trouver leur place » sur le plan économique, et si les employeurs locaux se montrent suffisamment souples. Il est vrai que l'immigration suscite parfois des craintes quant à un « exode des cerveaux » mais, selon toute vraisemblance, les flux d'immigration compensent les « pertes » de capital humain, et les expatriés néo-zélandais de retour dans leur pays (il semble que la plupart d'entre eux reviennent) rapportent des acquis considérables. Dans ce domaine, une politique active n'a pas vraiment lieu d'être sinon pour créer un climat économique attrayant. La conjoncture peut influencer sur les fluctuations des flux migratoires nets, et ceux-ci peuvent contribuer à amortir ces fluctuations en amortissant les variations de la demande de main-d'œuvre. D'après les données d'observation disponibles, le fait que ces fluctuations puissent avoir également des répercussions immédiates sur la conjoncture économique ne semble pas justifier une intervention systématique à court terme visant à maîtriser les flux migratoires pour ces motifs.

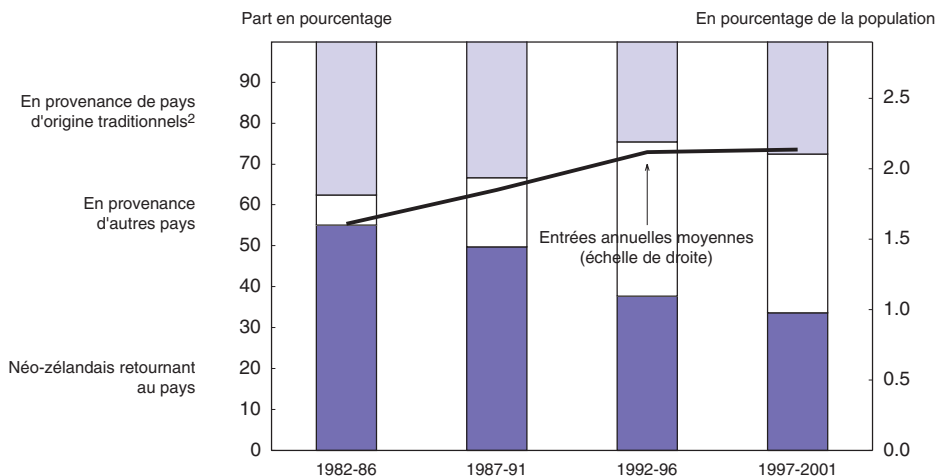
Évolution passée et faits nouveaux concernant les flux migratoires

Bien que la population actuelle soit, pour l'essentiel, issue de l'immigration qui s'est produite depuis un siècle environ, l'histoire des migrations en Nouvelle-Zélande diffère nettement de celle d'autres pays ayant une tradition d'accueil d'immigrants comme l'Australie ou le Canada. Comme en Australie, l'immigration en Nouvelle-Zélande a longtemps été dominée par l'afflux d'individus originaires des îles britanniques. Cette prédominance s'est perpétuée plus longtemps qu'en Australie, aucun flux significatif d'entrées en provenance d'autres pays européens (hormis les Pays-Bas) n'ayant été enregistré dans les années 1950 et 1960 (bien que les effectifs d'immigrants provenant des îles du Pacifique aient été très nombreux pendant cette période). Pendant ce temps, l'Australie accueillait de nombreux immigrants originaires de pays comme la Grèce et l'Italie. Jusqu'en 1974, les immigrants provenant du Royaume-Uni et d'Irlande étaient admis librement. Depuis lors, l'éventail des pays bénéficiaires de ce traitement s'est élargi (graphique 20).

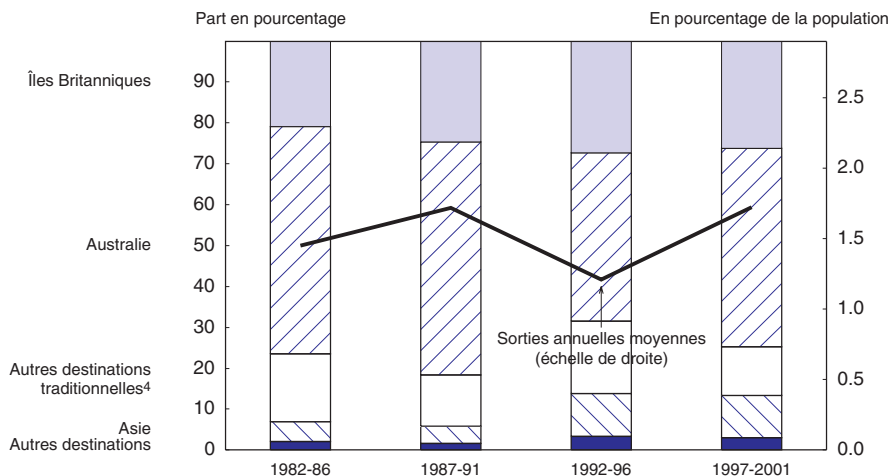
La différence la plus frappante tient à la mobilité des personnes nées en Nouvelle-Zélande et à la variabilité (correspondante) des flux migratoires nets. Les Néo-Zélandais eux-mêmes font preuve d'une relative mobilité à l'intérieur de leur pays (en l'espace de 5 ans, plus de la moitié de la population aura changé

Graphique 20. Part des différents pays dans les flux migratoires

A. Évolution de la composition des entrées
Arrivées à titre permanent et de longue durée¹



B. Destinations de sortie
Départs permanents et de longue durée³



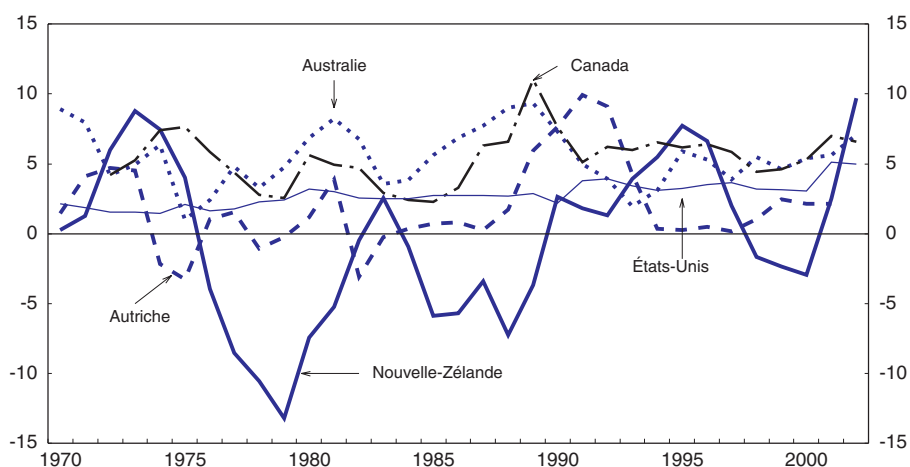
1. Immigrants ayant exprimé l'intention de rester en Nouvelle-Zélande un an ou plus.
 2. Australie, îles du Pacifique, îles britanniques, Europe occidentale et Europe du Nord, Amérique du Nord.
 3. Émigrants ayant exprimé l'intention de rester à l'étranger un an ou plus.
 4. Îles du Pacifique, Europe occidentale et Europe du Nord, Amérique du Nord.
 Source : Bedford *et al.* (2002).

d'adresse). Mais ils affichent aussi une forte propension à émigrer, généralement à titre temporaire quoique pour des périodes de plusieurs années. Si la composition des flux d'immigration (en termes de pays de départ) a considérablement évolué ces 20 dernières années, ce n'est pas aussi vrai pour celle des flux de départs.

Il convient également de noter que les flux – tant d'entrées que de sorties – présentent une forte variabilité, de sorte que le solde migratoire oscille entre des valeurs nettement positives et des valeurs nettement négatives (graphique 21), l'ampleur des fluctuations dépassant celle observée dans la plupart des autres pays de l'OCDE (graphique 22). Ces variations se reflètent dans la croissance démographique, alors que la contribution de l'accroissement naturel de la population à cette croissance varie très peu, encore qu'elle diminue régulièrement (graphique 23). La pyramide des âges des immigrants révèle les plus fortes concentrations dans la tranche d'âge des 30 ans et plus (y compris les personnes relativement âgées) (graphique 24).

Du fait de cette variabilité, il est difficile de faire des projections de croissance démographique aussi bien à court qu'à long terme. On ne sait pas très bien si les puissants flux d'entrées enregistrés récemment doivent s'interpréter comme une intensification de la tendance sous-jacente ou si, comme le suggèrent

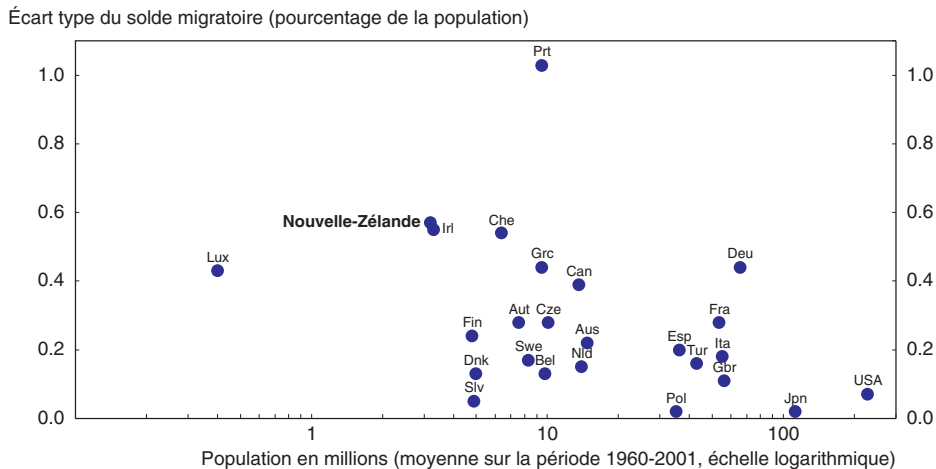
Graphique 21. Taux de migration nets en Nouvelle-Zélande et dans certains autres pays de l'OCDE¹



1. Migration nette pour 1 000 habitants.

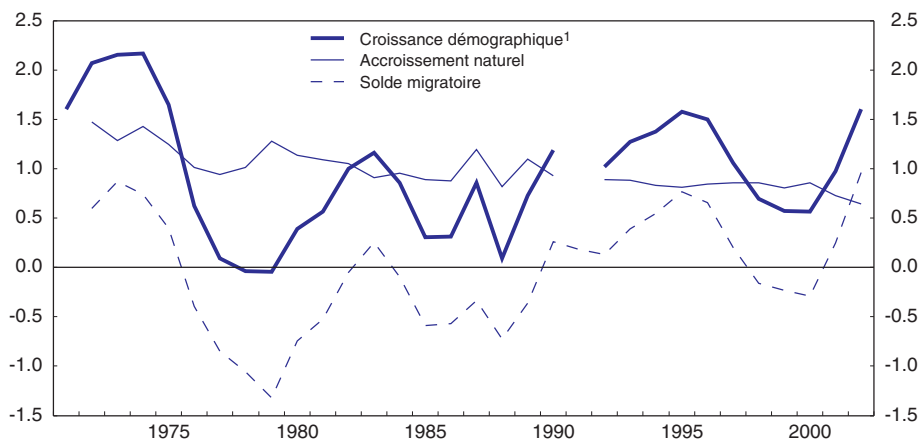
Source : OCDE, *Statistiques de la population active*.

Graphique 22. Variabilité des migrations depuis 1960 par rapport à la taille de la population



Source : OCDE.

Graphique 23. Contributions du solde migratoire et de l'accroissement naturel de la population à la croissance démographique 1971-2002, pourcentage

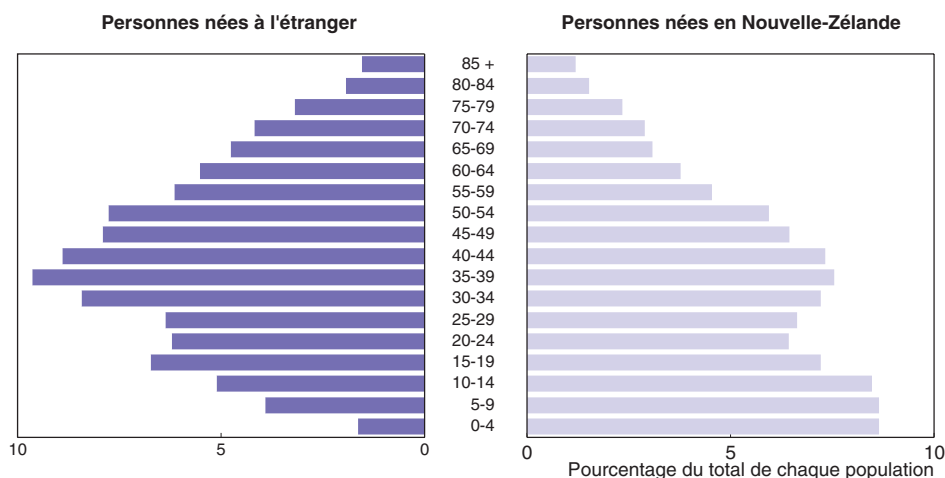


1. Avant 1991 : estimation de la population *de facto* ; après 1991 : estimation de la population résidente.

Source : Statistics New Zealand.

Graphique 24. Pyramide des âges de la population : personnes nées en Nouvelle-Zélande et personnes nées à l'étranger

Pour le Census Usually Resident Population Count, 2001



Source : Statistics New Zealand.

certain, il s'agit d'une réaction à court terme face à l'effet conjugué des lourdes incertitudes pesant sur le climat mondial et du dynamisme de l'économie néo-zélandaise ; de fait, les entrées nettes ont sensiblement diminué pendant le second semestre 2003. L'imprévisibilité n'est pas forcément un problème en soi, même si on a pu faire valoir que, en même temps qu'elles constituent une réaction à la conjoncture, les migrations peuvent, à leur tour, influencer sur celle-ci. Bien que les corrélations avec les indicateurs généraux de conjoncture ne soient pas très marquées (tableau 7), surtout par rapport à l'Australie, on se trouve peut-être en présence de liens avec la demande de main-d'œuvre qualifiée (graphique 25). Comme de nombreux facteurs entrent en jeu dans la décision de migration, un simple modèle des aspects économiques de ces décisions pourra difficilement donner une explication de qualité de l'ensemble des flux migratoires. En fait, comme on le voit au tableau 7, il se peut que la conjoncture économique observée à l'étranger influe davantage que celle de la Nouvelle-Zélande sur les décisions de migration, et que ses effets se ressentent plus sur le nombre de départs que sur le nombre d'arrivées.

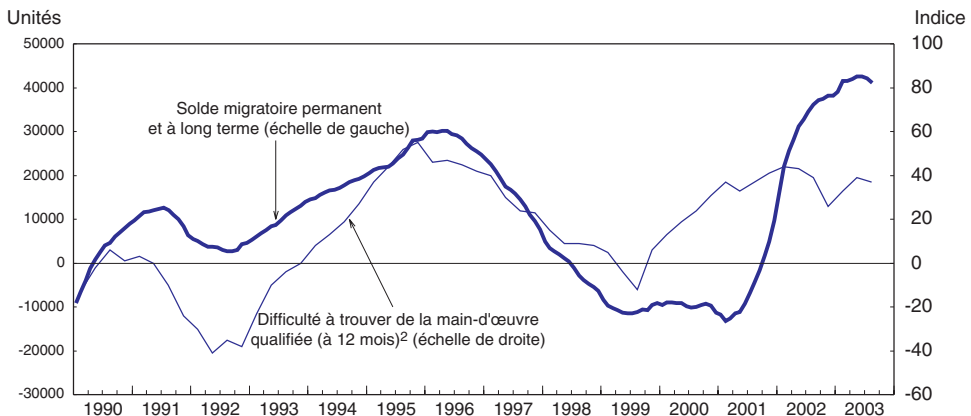
La plupart des immigrants s'installent à Auckland, la plus grande ville de Nouvelle-Zélande. Parmi les destinations privilégiées, la capitale, Wellington, se

Tableau 7. **Corrélation entre les écarts de production et les flux migratoires de Nouvelle-Zélande**

	Même année			Année précédente			Année suivante		
	Arrivées	Départs	Solde	Arrivées	Départs	Solde	Arrivées	Départs	Solde
Écart de production Nouvelle-Zélande	0.03	0.09	-0.04	-0.02	0.21	-0.21	-0.12	-0.04	-0.09
Australie	0.17	0.70	-0.41	0.16	0.59	-0.34	0.20	0.58	-0.32
Total OCDE	0.19	0.59	-0.29	0.30	0.50	-0.11	0.24	0.46	-0.17

Note : Coefficients de corrélation simples pour la période 1980-2002, pour les flux permanents et de longue durée des personnes âgées de 25 à 64 ans.

Source : Statistics New Zealand et calculs de l'OCDE.

Graphique 25. **Flux migratoires et demande de main-d'œuvre qualifiée¹**

1. D'après un graphique publié dans le Small Business Monitor of the National Bank of New Zealand (juillet 2003).

2. D'après NZIER Quarterly Survey of Business Opinion. L'observation du 3^e trimestre 2003 est celle donnée dans l'enquête pour le 3^e trimestre 2002.

Source : Statistics New Zealand et NZIER.

classe au deuxième rang. Ces deux régions sont généralement aussi les lieux de destination des migrants internes en âge de travailler, mais on observe un flux net de départs des plus de 45 ans, qui quittent ces régions, notamment celle d'Auckland, pour aller s'installer sous des cieux plus cléments. Les deux régions précitées regroupent une forte proportion de la population totale et comptent un pourcentage de migrants bien supérieur à la moyenne.

L'immigration nette a considérablement progressé depuis le creux de 1999-2000, ce qui tient en partie au recul aussi important qu'inhabituel du nombre de départs depuis 2001 (graphique 23)⁴¹. En 2001-02, les flux nets d'entrées, exprimés en pourcentage de la population, ont été supérieurs au record précédemment enregistré au cours de la période d'après-guerre (soit en 1973-74) et, en 2002-03, les entrées – soit 1.1 pour cent environ de la population – ont été encore plus nombreuses (tableau 8). Pourtant, le nombre total d'autorisations de séjour qu'il était prévu d'accorder en 2002-03 était le même que celui de 2001-02⁴². En 2001-02, le nombre total de demandes d'installation accordées s'est élevé à 52 856 (ce qui représente 1.3 pour cent environ de la population), contre 45 000 autorisations prévues. L'excédent a été attribué aux migrants appartenant aux catégories des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires. Au second semestre 2003, les entrées nettes ont diminué, principalement en raison d'une augmentation des départs.

Le tout premier pays de destination des sortants est l'Australie. En partie dû à la proximité géographique (toute relative), ce flux est également facilité par le *Trans-Tasman Travel Arrangement*, accord régissant la liberté de mouvement des travailleurs de part et d'autre de la mer de Tasmanie. Les citoyens de chacun des deux pays ont donc le droit d'aller travailler et s'établir dans l'autre. Dans les deux

Tableau 8. Arrivées et départs à titre permanent et de longue durée
Exercices financiers s'achevant en juin de l'année indiquée

	Arrivées	Départs	Solde
1980-89 moyenne	43 069	56 806	-13 737
1990-99 moyenne	61 242	51 022	10 220
1995	69 572	46 843	22 729
1996	81 965	52 459	29 506
1997	74 492	57 722	16 770
1998	61 246	60 794	452
1999	56 250	67 620	-11 370
2000	61 280	71 040	-9 760
2001	69 490	78 760	-9 270
2002	92 660	59 850	32 820
2003	97 250	54 730	42 520

Note : Immigrants ayant l'intention de rester en Nouvelle-Zélande 12 mois ou plus ou de manière définitive, plus les résidents néo-zélandais revenant après une absence de 12 mois ou plus, ou les émigrants partant de manière définitive ou ayant l'intention de rester à l'étranger pendant 12 mois ou plus, plus les visiteurs étrangers partant après un séjour de 12 mois ou plus.

Les chiffres totaux des migrations pour les années 1979-1996 sont des données d'échantillon. La comptabilisation réelle des voyageurs est disponible pour tous les mois à partir de septembre 1997. Les chiffres totaux des migrations pour 1997 couvrent les données d'échantillon jusqu'en août 1997 et les comptabilisations effectives à partir de septembre 1997.

À partir de 1998, les chiffres totaux des migrations correspondent à la comptabilisation effective des voyageurs.

Source : Statistics New Zealand.

pays, on s'est demandé si certains soi-disant immigrants en Nouvelle-Zélande n'utilisaient pas l'accord comme moyen indirect de se rendre en Australie, compte tenu de la politique néo-zélandaise qui consiste à accorder à la citoyenneté au bout de trois ans de séjour⁴³. Au cours de la période qui va de juillet 1999 à juin 2002, plus de 30 pour cent des quelque 95 000 ressortissants néo-zélandais ayant déclaré à leur arrivée en Australie qu'ils avaient l'intention de s'y établir n'étaient pas nés en Nouvelle-Zélande⁴⁴. La forte proportion des personnes nées hors de Nouvelle-Zélande parmi les candidats à l'installation en Australie peut conduire à penser que la Nouvelle-Zélande est, pour certains migrants, une étape sur la route qui doit les mener à Australie, encore que selon des données néo-zélandaises récentes, en 2003, la part des individus nés hors du territoire dans les flux d'immigrants permanents ou pour séjour de longue durée en Australie était pratiquement identique à la part de la population néo-zélandaise qu'ils représentaient. Quoi qu'il en soit, on est en droit de penser que les migrants sont, en moyenne, plus mobiles que les sédentaires et que, par conséquent, il n'y a pas lieu de s'étonner que la proportion de personnes nées à l'étranger soit supérieure à celle des candidats à l'immigration nés en Nouvelle-Zélande. Ces chiffres ne signifient pas nécessairement que les migrants soient arrivés en Nouvelle-Zélande déjà dans l'idée d'aller s'installer, plus tard, en Australie. À titre d'exemple, on ne dispose pas d'informations sur la durée de leur séjour précédant leur départ⁴⁵.

On peut penser que les émigrants néo-zélandais séjournent à l'étranger plus longtemps que dans le passé et que cette population représente une proportion significative des travailleurs hautement qualifiés. Selon une récente enquête auprès de Néo-Zélandais expatriés⁴⁶, les jeunes qui partent pour l'étranger afin d'acquérir une expérience à l'échelle internationale (la moitié des Néo-Zélandais âgés de 20 à 29 ans envisagent de le faire) restent absents plus longtemps que par le passé, et les principales raisons qui motivent ces séjours plus longs ont trait au revenu et aux perspectives de carrière.

Action des pouvoirs publics

Des années 50 aux années 90

De la fin de la Seconde Guerre mondiale à la fin des années 80, la politique en matière d'immigration a été principalement axée sur le recours à des personnes extérieures pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre sur le marché du travail. Mis à part les réfugiés (originaires pour l'essentiel d'Europe orientale, mais aussi des autres continents), l'immigration dans l'immédiat après-guerre a été principalement limitée à des Britanniques possédant des compétences particulières dans le cadre d'un programme de contribution aux frais de voyage, mais, jugée insuffisant, ce dispositif a été élargi. À partir de 1951, il a inclus les immigrants originaires des Pays-Bas. Dans l'après-guerre également, de nombreux

Polynésiens sont venus s'installer en Nouvelle-Zélande au titre de divers accords spéciaux, l'effectif le plus nombreux provenant des Samoa.

L'immigration d'après-guerre a atteint un record en 1973-74. Mais au cours de la récession qui a suivi, il a été décidé de mettre fin au programme de contribution aux frais de voyage et à la politique de « la porte ouverte » vis-à-vis des citoyens britanniques, tout en élargissant l'éventail des pays d'origine possibles. En Australie, un changement de politique analogue est intervenu. Dès le début de la décennie 1990, la part des pays de départ traditionnels avait considérablement diminué, bien que leur importance du point de vue historique soit toujours visible lorsque l'on considère le nombre de résidents nés à l'étranger (tableau 9). De surcroît, depuis 1979, la Nouvelle-Zélande admet en moyenne 800 réfugiés par an. Ceux-ci proviennent surtout d'Asie du Sud-Est, mais aussi d'Afrique orientale et du Proche-Orient.

Dans les années 80, la politique menée excluait expressément toute forme de discrimination, qu'il s'agisse du pays d'origine ou de l'appartenance ethnique. Cette position a pris un caractère officiel avec le vote de l'*Immigration Act* de 1987, loi qui distinguait quatre catégories correspondant aux quatre motifs d'immigration suivants : travail, affaires, regroupement familial et raisons humanitaires. Toutefois, les programmes visant les deux premières catégories continuaient d'être axés sur ce qui était considéré comme les besoins du marché de travail de l'époque. En 1991, le pôle d'intérêt s'est déplacé en faveur du capital humain que pourraient apporter les immigrants, et un « test à points » a été instauré à cet effet. Au départ, on attendait des candidats à l'immigration une maîtrise de la langue anglaise équivalant à celle d'un petit anglophone de 11 ans. À défaut d'attestation en ce sens, l'agent de l'immigration organisait une épreuve

Tableau 9. **Lieu de naissance des résidents nés à l'étranger, 1996 et 2001**

Lieu de naissance	En pourcentage de l'ensemble des personnes nées à l'étranger	
	1996	2001
Royaume-Uni et Irlande	38.0	32.2
Asie	19.5	23.7
Îles du Pacifique	16.4	16.9
Autres pays d'Europe	9.2	8.5
Australie	9.0	8.1
Amérique du Nord	3.2	3.0
Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord)	2.9	5.2
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1.2	1.7
Autres pays d'Amérique et des Caraïbes	0.6	0.6

Source : Statistics New Zealand.

Tableau 10. Évolution du test à points pour l'admission en Nouvelle-Zélande dans la catégorie « compétences générales »¹

	Novembre 1991 à octobre 1995	Novembre 1995 à janvier 1999	Février 1999 à octobre 1999	Novembre 1999 à juin 2002	Juillet 2002 à juin 2003	Provisoire ² (juillet à novembre 2003)
Qualifications et employabilité						
Qualifications ³	15	12	12	12	12	12
Qualifications néo-zélandaises ³	–	–	1	2	2	2
Expérience professionnelle ³	10	10	10	10	10	10
Offre d'emploi	3	5	5	5	–	–
Offre d'emploi – pertinente	–	–	–	–	5-8	5-8
Âge	10	10	10	10	10	10
Critères d'installation⁴						
Fonds d'installation	2	2	2	2	2	2
Conjoint/partenaire qualifié	–	2	2	2	2	2
Parrainage d'une famille néo-zélandaise	2	3	3	3	3	3
Fonds d'investissement	3	–	–	–	–	–
Expérience professionnelle néo-zélandaise	–	2	2	2	2	2
Offre d'emploi – non pertinente	–	–	–	–	2	–
Total	43	44	45	46	46-49	46-49
Note d'admission	20-31	25-26	25	24-5	28-30	29

Note : Les modifications apportées à la catégorie « compétences générales » depuis 1991 peuvent être résumées comme suit : en 1995, le gouvernement a cessé de considérer les qualifications comme un signe d'employabilité pour leur préférer une offre d'emploi et a créé des points pour de nouveaux critères d'installation (partenaire qualifié et expérience professionnelle en Nouvelle-Zélande). Les points concernant les fonds d'investissement ont été supprimés. En 1999, un point supplémentaire a été attribué aux personnes ayant acquis leurs qualifications en Nouvelle-Zélande, lesquelles ont été exonérées de l'obligation d'expérience professionnelle. Plus tard, au cours de cette même année, le gouvernement a attribué deux points de plus aux diplômés en Nouvelle-Zélande. En 2002, le gouvernement a introduit une prime de points pour les offres d'emplois pertinentes. Le nombre de points qu'un candidat peut obtenir pour une offre d'emploi correspondant à ses qualifications ou expériences professionnelles dépend du seuil d'admission.

1. Les points indiqués sont le maximum pouvant être obtenu pour chaque critère.
2. À la suite des modifications annoncées en juillet 2003, le test à points n'aura plus tout à fait le même rôle que par le passé, mais constituera encore une norme minimale pour l'admission des immigrants dans le cadre de la catégorie « Migrants qualifiés ». Des points supplémentaires seront attribués pour des emplois dans certains secteurs et pour l'installation en dehors d'Auckland. Pour plus de détails, voir le texte et le tableau 12.
3. Depuis 1995, les candidats doivent obtenir au moins 10 points pour les qualifications et un point pour l'expérience professionnelle.
4. De 1991 à 1995, les candidats pouvaient cumuler cinq points au maximum au titre des critères d'installation. Depuis 1995, les candidats peuvent cumuler au maximum sept points pour les critères d'installation.

Source : New Zealand Immigration Service.

de langue, parfois par téléphone. Les coefficients attribués aux différents volets de cet examen ont été modifiés de temps à autre, mais sans que sa structure soit profondément modifiée (tableau 10). Effectuée au milieu des années 90, une révision de la politique s'est traduite par l'introduction d'une exigence expresse de maîtrise de l'anglais, fondée sur les tests de l'IELTS⁴⁷. Par ailleurs, il est désormais

exigé de compléter les qualifications professionnelles utilisées pour accumuler des points en vue de l'admission sur le territoire par une inscription auprès de l'organisme néo-zélandais compétent, lorsque cela est nécessaire pour pouvoir exercer la profession dans le pays, et ce, avant même l'attribution des points.

Programme actuel

Au début de la présente décennie, le programme d'immigration présentait grosso modo la même structure que celle mise en place en 1991. Il distingue trois grandes catégories : les immigrants possédant des « compétences générales/compétences en affaires », les immigrants « parrainés par un membre de leur famille » et les immigrants « pour raisons humanitaires dans un cadre international » (tableau 11). Les proches de citoyens néo-zélandais (enfants à charge, conjoint, concubin – de sexe opposé ou de même sexe – ainsi que, dans certains cas, les parents, les enfants adultes et les adultes membres de la même fratrie⁴⁸) ont le droit de s'installer dans le pays sans restriction quantitative, sous réserve néanmoins qu'ils répondent à certains critères administratifs. Dans une forte proportion, les personnes admises « pour raisons humanitaires dans un cadre international » sont originaires des îles du Pacifique et sont soumises à certains quotas⁴⁹. Le reste est constitué pour l'essentiel de réfugiés (dont le nombre est également contingenté) et de demandeurs d'asile ayant obtenu protection.

Le nombre total d'immigrants que les pouvoirs publics avaient prévu d'accueillir en 2002-03 était de 45 000 environ pour les trois catégories confondues (soit quelque 1.1 pour cent de la population), avec une marge d'erreur de 5 000.

Tableau 11. Programme en matière d'immigration, 2003-04

Flux	Compétences générales/ compétences en affaires	Immigrants parrainés par un membre de leur famille	Immigrants pour raisons humanitaires/dans un cadre international
Catégories	Catégorie « compétences générales » Catégorie compétences en affaires Entrepreneurs Investisseurs Salariés d'entreprises délocalisés Résidence	Conjoints/partenaires Enfants à charge Parents Enfants adultes/fratries Quota familial	Réfugiés au titre de conventions Quota de réfugié Réfugiés catégorie familiale Catégorie îles du Pacifique Quota des îles Samoa Migrants originaires de l'île Pitcairn Violence familiale Exceptions ministérielles
Pourcentage d'autorisations	60 % (27 000 ± 3 000)	30 % (13 500 ± 1 500)	10 % (4 500 ± 500)

Source : New Zealand Immigration Service.

Maintenu pour 2003-04, ce niveau devrait être reconduit au cours des trois prochaines années⁵⁰. Les pouvoirs publics prétendent que ce chiffre n'est pas un objectif. Pourtant, le fait que le seuil des admissions au titre des « compétences générales » ait été relevé plusieurs fois ces dernières années compte tenu du très grand nombre de candidatures sous-entend qu'ils se font une idée, du moins approximative, du nombre maximum d'entrées acceptable.

La Nouvelle-Zélande s'efforce d'instruire traiter les demandes avec célérité. L'une des raisons pour lesquelles une marge d'erreur a été intégrée dans le total planifié est d'ailleurs d'éviter de refuser l'entrée à trop de candidats correctement qualifiés si leurs effectifs se révèlent supérieurs aux prévisions⁵¹. En 2001 et 2002, le délai moyen d'instruction du dossier était en moyenne de 4 à 5 mois environ mais, au premier semestre 2003, ce délai s'est considérablement allongé, passant à 8 ou 10 mois pour la catégorie « compétences générales ». En mars 2003, un arriéré de 20 000 dossiers (contre quelque 12 000 en temps « normal ») s'était accumulé dans la catégorie « compétences générales ». La plupart se trouvaient dans les bureaux de l'ambassade à New Delhi, phénomène qui s'explique par la progression du nombre de candidatures. Une grande partie de cet arriéré a été résorbée grâce aux modifications annoncées en juillet 2003, qui sont examinées dans la suite de ce chapitre.

Actuellement, plus de la moitié des immigrants relèvent de la catégorie « compétences générales » et sont admis en fonction de leurs résultats au test à points (il faut également satisfaire aux critères de santé, d'honorabilité et de maîtrise de l'anglais)⁵². L'essentiel des points sont attribués en fonction des qualifications, de l'expérience professionnelle, de l'âge et de la possession, ou non, d'une offre d'emploi. Des facteurs comme les qualifications du conjoint et la somme disponible pour venir s'installer en Nouvelle-Zélande peuvent donner des points supplémentaires. Certaines qualifications professionnelles donnent droit à autant de points qu'un diplôme universitaire, bien que le maximum soit fixé à un point au-dessous de la note accordée pour les qualifications du troisième cycle de l'enseignement supérieur. (Les modifications apportées au système de points à la fin de 2003 sont décrites dans les paragraphes qui suivent et récapitulées au tableau 12.)

Depuis mars 2000, il était désormais possible, pour ceux qui n'étaient pas parvenus à obtenir le nombre minimum de points requis au titre du programme « compétences générales », mais qui les auraient obtenus s'ils avaient été en possession d'une offre d'emploi convenable, d'entrer sur le territoire avec un permis de travail temporaire. S'ils trouvaient un emploi convenable, ils pouvaient alors demander à bénéficier du statut de résidents permanents. Ces visas pour recherche d'emploi ont été supprimés en tant que tels en juillet 2003 et remplacés par les nouvelles dispositions concernant les « migrants qualifiés » qui couvrent les candidats à l'immigration qui n'ont pas d'offre d'emploi au moment où ils dépo-

Tableau 12. **La nouvelle catégorie « compétences générales » :
tableau d'attribution des points**

Critères	Points
Emploi qualifié :	
Emploi qualifié actuellement occupé en Nouvelle-Zélande depuis 12 mois ou plus	60
Offre d'emploi qualifié en Nouvelle-Zélande ou emploi qualifié actuellement occupé en Nouvelle-Zélande depuis au moins trois mois mais moins de 12 mois	50
<i>Points supplémentaires pour un emploi ou une offre d'emploi dans :</i>	
Futur secteur de croissance identifié, pôle d'entreprises identifié, domaine où existe une pénurie absolue de qualifications	5
Région autre qu'Auckland	10
Emploi ou offre d'emploi d'un partenaire	10
Expérience professionnelle :	
2 ans	10
4 ans	15
6 ans	20
8 ans	25
10 ans	30
<i>Points supplémentaires attribués en cas d'expérience professionnelle en Nouvelle-Zélande d'une durée de :</i>	
2 ans	5
4 ans	10
6 ans ou plus	15
<i>Points supplémentaires attribués en cas d'expérience professionnelle dans une zone future de croissance identifiée, un pôle d'entreprises identifié ou un domaine souffrant d'une pénurie absolue de qualifications :</i>	
2 à 5 ans	5
6 ans ou plus	10
Qualifications :	
Qualification de base reconnue (par exemple qualification professionnelle, diplôme, baccalauréat, baccalauréat avec mention)	50
Qualification du troisième cycle reconnue (maîtrise, doctorat)	55
<i>Points supplémentaires attribués en cas de :</i>	
Qualification reconnue en Nouvelle-Zélande (et au moins deux ans d'étude en Nouvelle-Zélande)	10
Qualification dans une zone de croissance future identifiée, un pôle d'entreprises ou un domaine où existe une pénurie absolue de qualifications	5
Qualifications du partenaire	10
Âge (20 à 55 ans)	
20-29	30
30-39	25
40-44	20
45-49	10
50-55	5

Note : Ce tableau s'applique aux candidatures présentées à partir de décembre 2003. Un minimum de 100 points est exigé pour que les dossiers soient classés dans le fichier central à partir duquel les sélections sont opérées.

Source : New Zealand Immigration Service.

sent leur dossier. Outre les catégories déjà citées, les personnes dont la profession figure sur la « liste des professions prioritaires » peuvent être admis s'ils disposent d'une offre d'emploi. Par ailleurs, un petit nombre de visas pour « talents particuliers » sont accordés à des personnes recrutées par des employeurs accrédités ou internationalement connues dans le monde des arts, du sport ou de la culture.

La politique d'immigration dans la catégorie « affaires » comporte une sous-catégorie appelée « investisseurs. Pour prétendre à ce type de permis, la principale condition dans la plupart des cas est d'investir en Nouvelle-Zélande un montant « suffisant ». Jusqu'à présent, il suffisait, pour l'obtenir (en plus des critères d'honorabilité et de bonne santé communs à toutes les catégories) de déposer un million de dollars néo-zélandais sur un compte rémunéré dans le pays. Cette politique prévoit aussi une catégorie « créateur d'entreprise » ouverte aux personnes gérant déjà une entreprise « au profit de la Nouvelle-Zélande »⁵³. Les personnes désireuses de créer une entreprise peuvent demander un visa temporaire (« visa de long séjour pour affaires »), qui leur permet de séjourner sur le territoire pendant trois ans et d'acquérir l'expérience nécessaire pour pouvoir prétendre à un titre de séjour permanent. Très peu d'immigrants sont devenus résidents dans la catégorie des entrepreneurs : en 2001, 97 pour cent des quelque 4 500 visas délivrés dans la catégorie « affaires » l'ont été au titre de la sous-catégorie « investisseurs », qui fait actuellement l'objet d'un réexamen.

En novembre 2002, la politique d'immigration pour affaires a été durcie et les autorités ont été plus attentives à la mise en application des plans d'entreprise. La durée de validité des visas de long séjour pour affaires a été ramenée à neuf mois. Ce visa peut être renouvelé sans que le séjour dépasse trois ans. Le renouvellement n'est accordé que si l'immigrant a effectivement créé et exploité une entreprise et est demeuré dans la branche d'activité qu'il avait indiquée.

Changements annoncés en juillet 2003

En juillet dernier, le gouvernement a annoncé une modification de la politique d'immigration de personnes qualifiées et des modalités de gestion des candidatures présentées à ce titre. La catégorie « compétences générales » doit être remplacée par la catégorie « migrants qualifiés » fin 2003 ou début 2004. Ces modifications s'inscrivent dans la lignée des mesures prises pour que le taux d'activité des immigrants demeure élevé et que le taux de chômage de cette population reste faible. Le gouvernement fait valoir également qu'il se dote ainsi des capacités de mieux juger de quels immigrants le pays a besoin. Le dispositif du test à points sera conservé, mais l'admission ne sera pas automatique. Toutes les demandes initiales, rebaptisées « manifestations d'intérêt », obtenant un certain nombre minimum de points, seront regroupées dans un fichier centralisé, et les

candidats figurant en tête de liste (classement en points) seront « invités à déposer une demande » de titre de séjour⁵⁴. Dans le passé, si un nombre élevé de candidats répondaient aux critères fixés, la seule façon de lisser la courbe des admissions consistait à laisser une file d'attente se constituer. Dans l'avenir, le nombre de personnes « invitées à déposer une demande » à partir du fichier centralisé sera limité à celles qui répondent aux conditions minimales requises et au nombre qu'il était prévu d'admettre. Le fichier sera purgé à intervalles réguliers (tous les trimestres environ). Les candidats pourront redéposer immédiatement un dossier s'ils le souhaitent. Ceux ayant été sélectionnés à partir du fichier centralisé devraient être admis presque automatiquement s'ils sont en possession d'une offre d'emploi pertinente ou s'ils ont déjà travaillé ou suivi des études en Nouvelle-Zélande. À défaut, ils peuvent être inscrits à un programme de « travail en vue d'obtenir le droit de séjour », assorti d'un permis de travail de deux ans ; s'ils parviennent à trouver et conserver un emploi qualifié, les candidats peuvent espérer obtenir un titre de séjour permanent. Pour vérifier que les immigrants potentiels se font une idée réaliste de ce qu'ils peuvent attendre, on aura vraisemblablement recours à des entretiens plus approfondis. Parallèlement à ces modifications de procédure, certains changements seront apportés au système à points afin de donner des points supplémentaires aux personnes possédant certaines compétences « permettant de combler le déficit de compétences du pays » (emploi, qualifications et expérience professionnelle dans des zones de croissance identifiées ou des pôles d'entreprises ou dans des domaines où existe une pénurie absolue de qualifications) et aux candidats à un poste situé en dehors d'Auckland. Il ne sera plus accordé de points pour possession d'une offre d'emploi si celle-ci ne correspond pas aux compétences du candidat.

Ces modifications reviennent, dans une certaine mesure, à moduler continuellement le nombre de points exigés en fonction du niveau de la demande, même si le nombre minimum annoncé de points requis pour qu'une manifestation d'intérêt soit enregistrée ne doit pas varier. Il sera ainsi beaucoup plus facile de lisser la courbe des entrées en période d'excédent de demande d'immigrants qualifiés. On ne sait pas très bien ce qui se passerait en l'absence d'excédent de demande (autrement dit si le nombre de manifestations d'intérêt répondant aux critères en termes de points était inférieur au nombre d'admissions d'immigrants qualifiés ayant été planifié). Les deux termes de l'alternative seraient soit d'abaisser le seuil pour le nombre de points (encore que les conditions minimales requises dans le cadre du nouveau système pour qu'une candidature soit inscrite dans le fichier soient moins strictes que celles qui découlaient implicitement du système de points pour l'ancienne catégorie « compétences générales »), soit de diminuer le nombre d'admissions.

Le nouveau système ne fonctionne pas encore (novembre 2003). Pendant la période transitoire, les demandes présentées selon les anciennes règles ont été instruites de manière normale, à une exception près, et de taille : tous ceux

qui étaient en possession d'une offre d'emploi non « pertinente » ont été automatiquement déboutés. Les frais de dossier sont remboursés aux candidats déboutés qui ont déposé un dossier avant l'annonce des modifications et qui auraient été retenus en vertu de l'ancienne réglementation. La suppression de la catégorie provisoire « compétences générales » le 12 novembre 2003 a été la première étape de la mise en place de la nouvelle catégorie « migrants qualifiés ». Le barème utilisé pour l'attribution des points afin d'évaluer l'employabilité et le potentiel des candidats (en vue de leur inscription au fichier centralisé) est récapitulé au tableau 12.

Admission temporaire

Pour l'admission à titre temporaire, il existe toute une palette de permis (encadré 1). De plus en plus, le gouvernement y voit une possibilité de tester la capacité des immigrants potentiels à s'intégrer sur le marché du travail et d'autoriser l'entrée d'immigrants qui, de toute façon, ne demandent qu'un permis de séjour temporaire. On peut considérer que les modifications de juillet 2003 intègrent une partie de ces constats dans la politique générale régissant l'installation dans le pays.

Objectifs de la politique migratoire

Dans l'énoncé de sa mission, le Service de l'immigration de Nouvelle-Zélande (NZIS) déclare qu'il entend œuvrer au bien-être économique et social du pays. Pour ce faire, il élaborera et mettra en œuvre une législation sur l'immigration ainsi que des mesures destinées à faciliter l'entrée de visiteurs, de travailleurs et d'immigrants, tout en réduisant les risques au minimum et en optimisant la contribution à la croissance et aux progrès de l'économie et de la culture néo-zélandaises. Cette formule ne prend pas expressément en compte la population et, en faisant référence au bien-être de la « Nouvelle-Zélande », ne lève pas l'ambiguïté quant aux catégories dont le bien-être est visé (uniquement les résidents actuels, les citoyens actuels – dont un sur huit ne vit pas en Nouvelle-Zélande – ou les résidents de demain ?). Bien qu'en Nouvelle-Zélande comme dans d'autres pays de l'OCDE, les décideurs indiquent souvent qu'ils se livrent une forme de concurrence pour attirer des immigrants hautement qualifiés, aucune stratégie précise n'a encore été définie pour promouvoir ce type d'action. Néanmoins, le gouvernement à l'intention de définir les moyens de mettre en valeur le pays et d'en faire une destination attrayante pour les immigrants qualifiés. Il espère pouvoir exploiter les réseaux d'expatriés à cet effet.

Dans les mesures qu'elles ont prises récemment, les autorités se sont inspirées d'un double constat. Premièrement, bon nombre de travailleurs hautement qualifiés que plusieurs pays s'efforcent d'attirer et, probablement, une part croissante de l'ensemble des migrants potentiels de nombreux pays s'expatrient pour

Encadré 1. Admission temporaire

Il est possible de faire une demande de permis de travail non assorti de droits de séjour permanent dans le cadre de régimes spécifiques, moyen qui est aujourd'hui souvent utilisé pour obtenir un visa d'installation. Les permis de travail de ce type sont pour la plupart destinés à des personnes possédant des qualifications relativement élevées. En ce qui concerne les visas pour « talents particuliers », les candidats doivent être en possession d'une offre d'emploi, avec un salaire de base de 45 000 de dollars néo-zélandais au minimum (en 2002, le salaire de l'ouvrier moyen était de 39 400 dollars néo-zélandais) ; l'emploi doit être exercé auprès d'un employeur accrédité, ou bien figurer sur la liste des professions prioritaires¹ ou relever des arts, de la culture ou des sports. Au bout de deux ans, le titulaire d'un visa pour « talents particuliers » peut obtenir un titre de résident permanent s'il est en possession d'une offre d'emploi permanent répondant à ces mêmes conditions. Les permis de travail pour qualifications déficitaires sont délivrés selon le critère de l'absence de Néo-Zélandais convenant pour l'emploi considéré ; si l'emploi figure sur la liste des professions déficitaires, le demandeur est censé remplir ce critère ; sinon, il est soumis à une évaluation^{2, 3}.

Ces dernières années, les permis de travail ont été deux fois plus nombreux que les titres de résident permanent. Le titulaire d'un permis de travail peut par la suite demander le titre de résident permanent et en 2001-02 environ 8 000 demandeurs principaux (sur un total de 25 000) avaient récemment été titulaires d'un permis de travail temporaire ; près de 5 000 demandeurs principaux avaient très récemment été titulaires d'un permis de visiteur⁴. Les titulaires d'un visa d'affaires de longue durée sont bien moins nombreux ; sur 8 316 personnes ayant obtenu un visa d'affaires de longue durée entre mars 1999 et juin 2002 (au cours de la dernière année de cette période plus de 5 000 visas de ce type ont été délivrés), 457 sont devenus résidents (dont 65 personnes au titre de la catégorie « créateur d'entreprise » et les autres au titre des catégories « qualifications générales » et « investisseur »).

Huit mille permis d'étudiant ont été délivrés en 1997-98 ; ce nombre est passé à près de 74 000 en 2001-02, dont plus de 40 pour cent pour des étudiants chinois et près de 20 pour cent pour des étudiants coréens⁵. On considère que le nombre de permis est supérieur au nombre d'étudiants, parce que les permis sont accordés pour la période ayant donné lieu au paiement des droits et pas pour la durée totale des cours. Il s'agit néanmoins d'une progression extrêmement forte. En ce qui concerne les étudiants titulaires d'un permis en 1997-98, 17 pour cent au total avaient obtenu un titre de résident permanent quatre ans plus tard. Entre 1997-98 et 2001-02, les permis de travail temporaire ont eux aussi beaucoup augmenté, en passant de 26 000 à 59 000. Ces permis débouchent souvent, ou du moins plus rapidement, sur la résidence permanente. Trente trois pour cent des titulaires d'un permis de travail en 1997-98 sont devenus résidents dans un délai de quatre ans. Les permis de vacances-travail sont également très nombreux. Leur titulaire peut travailler en Nouvelle-Zélande pour une durée maximale de 12 mois, dans des conditions qui peuvent être différentes selon le pays d'origine, mais qui excluent souvent la possibilité de travailler pour le même employeur durant l'intégralité de la période. Ces dernières années, plus

Encadré 1. Admission temporaire (suite)

de 20 pour cent des permis de travail ont été délivrés sous ce régime (environ la moitié au profit de ressortissants du Royaume-Uni et un quart au profit de ressortissants japonais). Généralement, les étudiants et les titulaires d'un permis de vacances-travail ne sont pas décomptés dans les statistiques d'entrée évoquées ci-dessus puisque leur permis n'est habituellement valable que pour moins d'un an et l'effectif présent dans le pays est inférieur au nombre de permis délivrés pour l'année considérée⁶.

1. Les professions qui figurent sur cette liste correspondent à une pénurie durable à l'échelle nationale. Dans le cas de la liste des professions déficitaires (voir la note suivante), la situation de pénurie peut ne concerner que certaines régions de la Nouvelle-Zélande.
2. La liste des professions déficitaires, qui est mise à jour deux fois par an, couvrait en juin 2003 les ingénieurs en aéronautique, les apiculteurs, les techniciens de la réfrigération et du refroidissement, les travailleurs de la viticulture, les soudeurs et les gréeurs de yachts. La liste des professions prioritaires est bien plus courte (enseignants du secondaire, techniciens en agro-alimentaire, un grand nombre de professions médicales, spécialistes des TI et vétérinaires).
3. D'autres visas ou permis sont délivrés, par exemple, aux conjoints et concubins de résidents néo-zélandais dans l'attente d'un titre de résident permanent, aux vacanciers exerçant un emploi, aux demandeurs d'asile, à certains étudiants et aux conjoints et concubins des titulaires d'un permis de travail dans le cadre du régime des qualifications déficitaires.
4. Ce chiffre ne comprend pas les personnes en visite en Nouvelle-Zélande pour une durée maximale de trois mois (ou de six mois pour les ressortissants du Royaume-Uni) originaires de pays avec lesquels la Nouvelle-Zélande a conclu des accords supprimant le visa. Il est probable que si l'on prenait en compte les personnes originaires de ces pays, les permis de visiteur seraient le type de permis temporaire le plus courant détenu avant l'obtention d'un titre de résident.
5. Certains d'entre eux sont également décomptés parmi les enfants des titulaires d'un permis de travail (y compris les demandeurs d'asile), qui sont recensés dans les étudiants néo-zélandais.
6. Même lorsque l'étudiant suit un cours qui dure plus de 12 mois, le permis est valide pour la durée pour laquelle il a payé ses droits (généralement inférieure à 12 mois) et il est renouvelé si nécessaire.

de longues durées mais à titre temporaire uniquement. Deuxièmement, au cours des années 90, le taux de chômage a été relativement élevé chez les immigrants de fraîche date (voir plus bas), même ceux qui avaient été sélectionnés, dans le cadre du dispositif de test à points récemment adopté, pour leur potentiel à accroître la productivité moyenne. La première observation a conduit le gouvernement à accorder plus d'importance aux gains à court terme pour la Nouvelle-Zélande. La seconde attire l'attention sur le fait que la probabilité de tirer un avantage économique des immigrants est nulle tant que ceux-ci sont au chômage. Il serait certes malaisé de spécifier les moyens de *maximiser* la contribution de

l'immigration à l'économie néo-zélandaise, mais il est également vrai qu'une amélioration des perspectives d'emploi des immigrants, ne fût-ce qu'à court terme, devrait tout au moins l'accroître, sous réserve que la sélection ne soit pas rigoureuse au point de limiter l'adaptabilité de la population active face aux changements structurels.

En conséquence, les récentes réorientations de la politique ont été axées dans l'immédiat sur l'amélioration de l'employabilité des immigrants. Avant même les changements intervenus en juillet 2003, cette action a pris la forme d'une augmentation du nombre de points accordés en fonction de la pertinence de l'offre d'emploi, et de l'instauration d'un visa de courte durée pour « recherche d'emploi ». On estime par ailleurs que la médiocrité des perspectives d'emploi est liée, du moins en partie, à l'inadéquation du contrôle de la maîtrise de l'anglais. D'où le renforcement des exigences en la matière au cours de la seconde moitié de la décennie 1990, et un nouveau durcissement des critères en 2002.

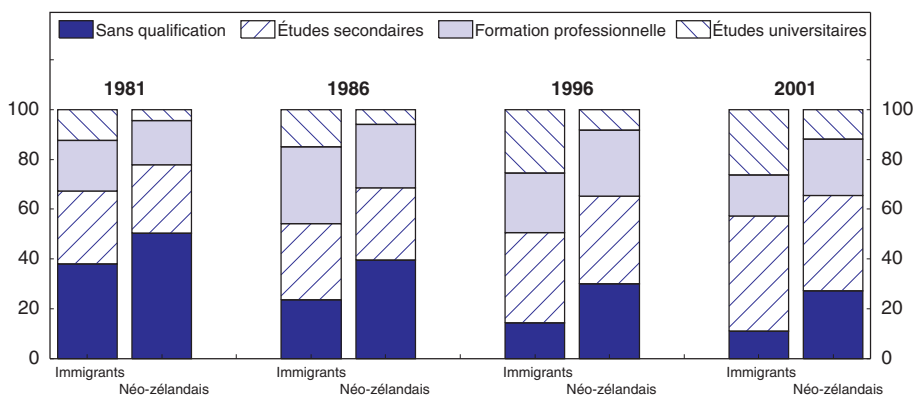
Le dispositif du test à points a permis d'admettre des travailleurs hautement qualifiés dans la catégorie « compétences générales », puisqu'il est impossible d'obtenir le nombre de points requis si l'on ne possède pas de qualifications officielles. Toutefois, quand on compare le niveau d'études des immigrants de fraîche date (toutes catégories confondues) à celui de la population en âge de travailler, on constate que l'évolution intervenue entre le recensement de 1986 et celui de 2001 est tout aussi significative du point de vue de la baisse du nombre d'individus sans qualification que du point de vue de l'augmentation du nombre de personnes possédant des qualifications du niveau de l'enseignement tertiaire (graphique 26). Par rapport à 1986, le pourcentage d'immigrants titulaires d'un diplôme a progressé pour atteindre 24 pour cent en 2001. Or, bien que la proportion de personnes nées en Nouvelle-Zélande et ayant suivi un cursus universitaire ait plus que doublé, leur effectif initial était nettement inférieur, d'où un creusement de l'écart entre les deux catégories d'individus.

Attirer les immigrants ?

Selon un récent rapport (L.E.K. Consulting, 2001), la Nouvelle-Zélande devrait livrer une concurrence plus active aux autres pays pour attirer des talents (notion proche de celle que recouvre la catégorie des « travailleurs hautement qualifiés »). Ce rapport formule plusieurs recommandations en faveur d'actions qui, habituellement, ne relèvent pas de la compétence des administrations centrales. Il fait notamment valoir que les migrants hautement qualifiés sont attirés tout autant par le « style de vie » que par des aspects plus matériels comme le niveau de vie, laissant entendre que c'est uniquement dans les villes de grande taille et dynamiques que les travailleurs à forte mobilité sont susceptibles de trouver le mode de vie qu'ils recherchent. S'agissant de la région d'Australasie, la ville de Sydney est le seul exemple cité. De fait, ces dernières années, Sydney a

Graphique 26. **Niveau d'études atteint par les immigrants de fraîche date et par les Néo-Zélandais**

En pourcentage, population d'âge actif¹



1. Les immigrants de fraîche date sont ceux qui sont arrivés en Nouvelle-Zélande au cours de la période de 5 ans précédant chaque recensement. Exclut les personnes qui ne rentrent dans aucune de ces catégories.
 Source : Winkelmann et Winkelmann (1998) et Boyd (2003).

pu être préférée à Auckland ou Wellington pour y créer certaines activités, notamment l'implantation des sièges sociaux. Selon le rapport précité, Auckland devrait devenir une « ville à style de vie mondial » pour être compétitive, même si, en l'occurrence, les pouvoirs publics ne peuvent pas y faire grand-chose.

Il est une activité qui séduit probablement déjà les immigrants en puissance, à savoir celle du secteur de l'enseignement. Dans nombre de pays de l'OCDE, la fourniture de services d'enseignement à des étrangers est une activité en expansion (Larsen et Vincent-Laurin, 2002). Il convient de préciser que la Nouvelle-Zélande a connu dans ce secteur une très forte croissance, même si les progrès ont été plus lents qu'en Australie, les chiffres ayant doublé entre 1990 et 1999, et même triplé depuis 1980. Depuis 1999, la croissance ne s'est jamais relâchée. Particulièrement significative, aujourd'hui, en termes de recettes à l'exportation⁵⁵, cette croissance peut influencer sur l'immigration de deux manières. *Premièrement*, elle ouvre la voie à un important afflux d'immigrants potentiels dans le pays⁵⁶, et, à supposer que cette expérience soit fructueuse, elle pourrait fort bien renforcer l'intérêt en faveur de l'immigration. *Deuxièmement*, comme les employeurs locaux prisent davantage les qualifications acquises dans le pays qu'à l'étranger, la croissance pourrait accélérer l'intégration sur le marché du travail des immigrants justifiant de telles qualifications. Pour intégrer des immigrants, il se peut qu'offrir des services d'enseignement à des étrangers soit plus efficace que

de chercher d'autres moyens de les attirer, des données fragmentaires conduisant à penser que, bien souvent, la décision de poursuivre des études est, de toute façon, liée à l'idée d'expatriation. Trente pour cent environ des personnes inscrites à ces cours sont des Chinois, ce qui témoigne de la tendance croissante des ressortissants de Chine à chercher à suivre un cursus en langue anglaise à l'étranger⁵⁷. Désormais, la Nouvelle-Zélande autorise les étudiants étrangers à déposer une demande de visa au titre des « qualifications générales » alors qu'ils sont déjà présents sur le territoire⁵⁸.

L'exportation de services d'enseignement ne se limite pas à l'enseignement supérieur. Depuis 1990, les écoles publiques sont habilitées à accueillir des élèves étrangers sous réserve qu'ils acquittent des frais d'inscription. Le pouvoir de décision est délégué aux conseils d'administration des écoles. En d'autres termes, il n'existe aucune politique nationale, sinon que les élèves étrangers ne sauraient être subventionnés par les élèves néo-zélandais⁵⁹. Dès lors que les établissements d'enseignement facturent des frais d'inscription adéquats aux étrangers, les effets d'échelle leur permettent d'élargir la gamme de services offerts aux autres étudiants. Cette remarque vaut également pour les établissements d'enseignement tertiaire, qui peuvent profiter par ailleurs de contacts internationaux plus larges, ce qui renforce probablement leur capacité à attirer des enseignants et des chercheurs étrangers.

La création de services de « conseillers en immigration » est un facteur qui joue peut-être déjà un grand rôle pour attirer les immigrants, ou qui, du moins, devrait pouvoir le faire. Ces conseillers n'ont pas toujours très bonne réputation : on leur reproche parfois de n'offrir aux immigrants potentiels que peu d'informations par rapport à ce que ces derniers pourraient se procurer eux-mêmes auprès de sources officielles, ou de passer leur temps à essayer de trouver des failles dans la législation. Selon les conclusions d'un rapport du NZIS, les principaux problèmes viennent de ce que ces conseillers ne présentent pas correctement les dossiers de demande de statut de réfugié et que leurs avis quant à la procédure d'immigration et aux autres aspects du phénomène migratoire sont de piètre qualité. Toutefois, le NZIS n'a pas été en mesure de quantifier l'importance de ces problèmes (NZIS, 2001). Par ailleurs, ces derniers temps, les agents de l'immigration se sont eux-mêmes mués en une sorte de groupe de pression en faveur des immigrants potentiels : la *New Zealand Association for Migration and Investment*, groupe de coordination des agents des services des migrations, a récemment intenté une action en justice contre le gouvernement au sujet des modifications apportées en novembre 2002 aux critères de maîtrise de l'anglais exigée pour le visa de recherche d'emploi. En effet, les critères ont été durcis sans préavis, ce qui fait qu'un certain nombre de candidats qui auraient été admis s'ils avaient déposé une demande au titre de la catégorie « compétences générales » ont dû se soumettre à un test plus ardu que ce à quoi ils s'attendaient. En mai 2003, la *High Court* a rendu un jugement en faveur de l'association, et quoique le gouvernement ait indiqué

son intention d'interjeter appel, la question n'est plus d'actualité du fait des modifications opérées en juillet 2003.

L'impact économique des migrations

Diverses sources, principalement les résultats de recensement mais aussi les registres du NZIS et d'autres instances gouvernementales fournissent une somme considérable d'informations sur le vécu des immigrants. Il est par conséquent possible d'effectuer des comparaisons entre groupes. Il existe bien des enquêtes très détaillées concernant le comportement des immigrants sur le marché du travail, ainsi que des études sur leur contribution directe aux finances publiques, mais peu de travaux ont cherché à modéliser de façon empirique l'impact global à long terme des migrations sur le marché du travail ou leurs conséquences pour l'économie néo-zélandaise. Dans la présente section, nous examinerons les données relatives au comportement des immigrants sur le marché du travail, les conséquences possibles des migrations sur ce marché ainsi que leurs effets budgétaires et, pour finir, l'impact global des migrations.

Comportement sur le marché du travail

Même lorsque le flux net d'entrées n'est pas très important, les flux d'entrées et de sorties peuvent être considérables quand ils sont exprimés en données brutes. Le ratio « nouveaux immigrants/population active » correspond approximativement à l'arrivée de 50 000 résidents par an sur le marché du travail⁶⁰ mais, dans la plupart des cas, il est peu probable que ces derniers soient en mesure de concurrencer directement les nouveaux arrivés.

Les données d'observation relatives au comportement des immigrants sur le marché du travail proviennent d'une étude des résultats des recensements (Winkelmann et Winkelmann, 1998) de 1986, 1991 et 1996, partiellement actualisés à la lumière du recensement de 2001. L'un des aspects les plus importants est de savoir si les immigrants parviennent à s'insérer correctement sur le marché du travail au fil du temps. Comme les chiffres obtenus par recensement ne sont que des images « instantanées », sans que l'on ait les moyens de rapporter les observations concernant les individus au cours d'une année de recensement donnée à ce qu'ils faisaient les années précédentes, la prudence est de mise pour l'interprétation des indicateurs mesurant l'évolution de la situation des immigrants sur longue période. Pour donner une réponse sûre à ces interrogations, il faut procéder à des enquêtes longitudinales mais, à ce jour, aucune enquête de cette nature n'a été menée en Nouvelle-Zélande⁶¹.

Comme en Australie et dans les autres pays traditionnels d'installation, la situation des immigrants sur le marché du travail néo-zélandais se rapproche généralement au fil du temps de celle des personnes nées sur le territoire, bien que ce rattrapage soit plus ou moins rapide selon l'indicateur retenu pour le

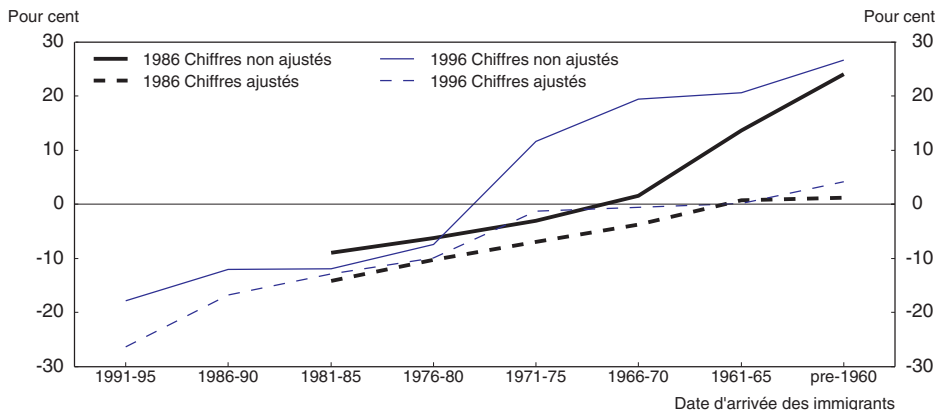
mesurer. Si l'on considère le revenu annuel des immigrés et celui des personnes nées en Nouvelle-Zélande, ce rapprochement paraît relativement lent, la parité des situations n'intervenant qu'au bout de 15 à 25 ans. Quand on utilise les résultats des recensements pour comparer la moyenne simple des revenus des immigrés arrivés plusieurs années auparavant, il semble que le rapprochement intervienne au bout de 15 à 20 ans. Ainsi, lors du recensement de 1986, on a constaté que le revenu moyen des immigrés arrivés entre 15 et 20 ans auparavant (au cours de la période 1966-70), était de 2 pour cent supérieur à la moyenne du revenu des personnes nées sur le territoire, alors que le revenu des immigrés arrivés entre 10 et 15 ans auparavant (entre 1971 et 1975), était de 3 pour cent inférieur à cette moyenne. En 1996, le revenu moyen des immigrés arrivés de 15 à 20 ans plus tôt demeurait inférieur d'environ 8 pour cent, alors que celui des immigrés des années 1971 à 1975 – qui résidaient désormais dans le pays depuis 20 ou 25 ans – était de 12 pour cent supérieur au revenu moyen⁶².

Winkelmann et Winkelmann (1998) tiennent compte des variations de certaines caractéristiques des immigrants (âge, niveau de formation, sexe) en procédant à une analyse de régression dans laquelle les gains sont fonction de ces variables. Ils constatent que la période de rattrapage théorique est en réalité plus longue que celle obtenue quand on utilise des données non corrigées. Le recensement de 1996 il montre que le niveau des gains des immigrés présents dans le pays depuis 15 ou 20 ans demeurait inférieur à celui des personnes nées en Nouvelle-Zélande et présentant les mêmes caractéristiques socio-économiques (graphique 27).

Bien qu'il semble bien y avoir convergence, qu'elle intervienne au bout de 15 ou de 25 ans, il ne faudrait pas en conclure que les revenus des immigrés – issus de contextes divers – s'alignent tous aussi rapidement les uns que les autres. Les résultats obtenus par les immigrants paraissent varier considérablement selon le pays d'origine. Les salariés originaires du Royaume-Uni ou d'Irlande, par exemple, débutent avec un revenu moyen bien supérieur à celui des salariés nés en Nouvelle-Zélande, alors que les immigrants provenant des îles du Pacifique ont un revenu relatif très faible (graphique 28)⁶³. S'agissant du premier groupe, il semble que l'explication réside principalement dans le fait que ces immigrants possèdent un niveau de qualifications bien supérieur à celui des personnes nées en Nouvelle-Zélande mais, d'après les estimations figurant dans Winkelmann et Winkelmann (1998), qui prennent en compte l'âge, le sexe et le niveau d'instruction, ces différences n'expliquent guère la très forte disparité de revenu des immigrants provenant des îles du Pacifique. Malgré tout, un processus de rattrapage se manifeste clairement dans le niveau de revenu de ces derniers ainsi que des Asiatiques.

S'agissant des immigrés originaires des îles du Pacifique, le rattrapage illustré par le graphique 28 s'exprime en termes de situation corrigée des influences de l'âge, du sexe et du niveau d'instruction. Le graphique ne montre pas de

Graphique 27. **Écart de revenu entre les immigrants et les personnes nées en Nouvelle-Zélande, 1986 et 1996¹**

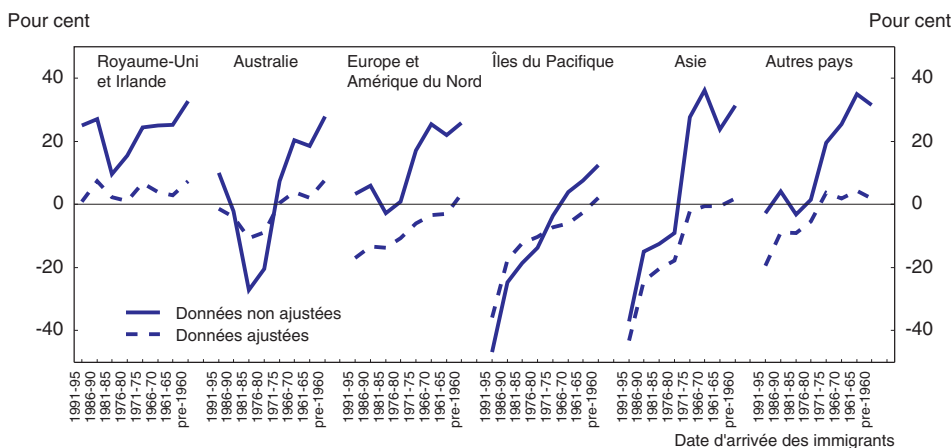


Note : Les données ajustées tiennent compte de l'âge, du niveau d'instruction et du sexe des immigrants par rapport à l'individu moyen né en Nouvelle-Zélande

1. Les chiffres ne couvrent que les personnes ayant un emploi au moment du recensement.

Source : Winkelmann et Winkelmann (1998), tableau 37.

Graphique 28. **Écart de revenus entre les immigrants et les personnes nées en Nouvelle-Zélande par région d'origine, 1996¹**



1. Les chiffres ne couvrent que les personnes ayant un emploi au moment du recensement. Les données ajustées tiennent compte de l'âge, du niveau d'instruction et du sexe des immigrants par rapport à l'individu moyen né en Nouvelle-Zélande.

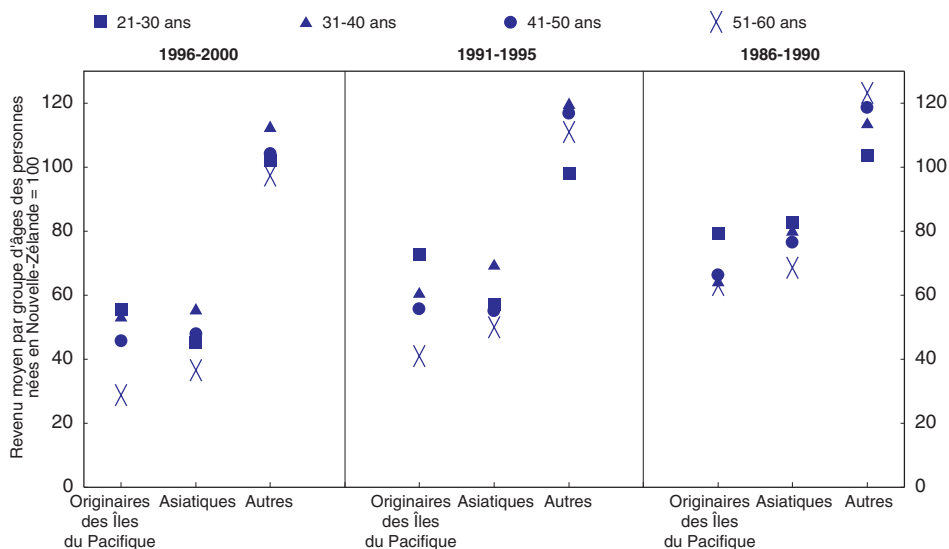
Source : Winkelmann et Winkelmann (1998), tableau 39.

convergence vers le revenu moyen, tous secteurs d'activité confondus, étant donné que cette population n'a qu'un faible niveau d'études. Surtout, il semble que la médiocrité des résultats scolaires et le faible taux de scolarisation dans l'enseignement postobligatoire soient également caractéristiques des *enfants* d'immigrés provenant de ces îles. En 2000, la proportion de la population en âge de travailler originaire des îles du Pacifique ayant un niveau d'études correspondant au deuxième cycle de l'enseignement secondaire était de 47 pour cent contre 71 pour cent pour la population dans son ensemble, et de 4.1 pour cent seulement pour ce qui concerne un niveau d'études du niveau de l'enseignement tertiaire (contre 12.6 pour cent pour la population dans son ensemble). Bien que ces chiffres restent bas, certains signes montrent que, ces derniers temps, la situation s'est considérablement améliorée⁶⁴. L'étude comparative PISA/OCDE sur les résultats scolaires au niveau du secondaire (dans le cadre de laquelle des adolescents de 15 ans sont soumis à des tests) a montré que la Nouvelle-Zélande affichait globalement d'excellents résultats, et que l'écart entre les enfants nés sur le territoire et ceux nés à l'étranger (ou nés en Nouvelle-Zélande de parents nés à l'étranger) était assez faible : il se situe parmi les plus faibles de ceux qui ont été enregistrés dans les pays de l'OCDE (seuls l'Australie et le Canada obtiennent de meilleurs résultats). On constate toutefois une disparité considérable entre les enfants qui parlent l'anglais à la maison et ceux qui ne le parlent pas. Nettement plus marquée que celle observée en Australie ou au Canada, cette disparité est comparable à celle que l'on trouve dans d'autres pays comme la France et le Royaume-Uni (OCDE, 2001c).

Du graphique 27, on peut également conclure qu'en 1996 l'immigrant moyen arrivé de fraîche date obtenait sur le marché du travail des résultats nettement moins bons que ceux de l'immigré arrivé dix ans plus tôt. On observe un phénomène analogue au Canada, où les immigrants « pour raisons économiques » (admis au vu des résultats d'un test à points) arrivés au début des années 80 avaient des revenus comparables à ceux des Canadiens moyens, alors que ceux qui sont arrivés dans les années 90 ont, dans un premier temps, affiché des revenus nettement inférieurs (OCDE, 2003e)⁶⁵.

Les résultats du recensement de 2001 faisaient encore apparaître de fortes disparités de revenu entre les immigrants de fraîche date selon leur région d'origine. On ne dispose pas de données corrigées selon la même méthode que celles des graphiques 27 et 28 mais, en comparant les écarts liés à l'âge, on voit que les différences d'âge moyen entre les migrants et la population née sur le territoire ne peuvent guère expliquer qu'une petite partie des disparités de revenu (que l'on retrouve dans toutes les tranches d'âge) (graphique 29). Il semble que l'écart de revenu soit plus faible pour les immigrants des îles du Pacifique de 21 à 30 ans que pour les groupes plus âgés, indépendamment de la période d'arrivée. Ce n'est pas le cas pour d'autres groupes et, s'agissant des immigrants venus d'Europe, il semble même que l'inverse soit vraie, du moins pour les immigrants installés.

Graphique 29. Revenus relatifs des immigrants en 2001, par tranche d'âge et date d'arrivée



Source : Boyd (2003).

Ces comparaisons de revenu ne concernent que les personnes pourvues d'un emploi. En général, les immigrants récents présentent un taux d'activité plus faible et un taux de chômage plus élevé que les natifs de Nouvelle-Zélande. L'un des indicateurs les plus précieux des résultats de l'immigration et des performances des institutions du marché du travail est l'ampleur de ce handicap initial et la rapidité avec laquelle il est surmonté. Ce sont les tout premiers mois et les toutes premières années qui importent. Les résultats de l'Enquête longitudinale pilote sur l'immigration en Nouvelle-Zélande (LisNZ) viennent d'être diffusés⁶⁶. Le schéma est analogue à celui qui ressort des données australiennes⁶⁷, où l'on voit des progressions du taux d'emploi de 9 points de pourcentage (tableau 13). Mais ces progressions sont modestes si on les compare aux variations selon les catégories d'immigrants, et l'importance de la maîtrise de l'anglais apparaît clairement (ces deux phénomènes sont également observés dans l'enquête australienne). Toutefois, comme les échantillons sont de petite taille et les données considérées proviennent d'une étude pilote, il ne serait probablement pas judicieux de tirer des conclusions du niveau apparemment faible et de la modeste progression des taux d'emploi chez les immigrants venus dans le cadre d'un regroupement familial ou pour raisons humanitaires (chiffres indiqués dans les deux dernières

Tableau 13. **Taux d'emploi de certaines catégories d'immigrants :**
données de l'étude pilote LisNZ¹
 Pourcentage de personnes ayant un emploi ou exerçant un emploi indépendant

Temps écoulé depuis l'arrivée	Ensemble des immigrants	Immigrants qualifiés/compétences en affaires		Immigrants non qualifiés/compétences en affaires Anglais en deuxième langue ²	
		Demandeurs principaux	Demandeurs secondaires	Bonne connaissance de l'anglais	Connaissance médiocre de l'anglais
6 mois	53	76	43	51	22 ⁴
18 mois	62	84	51	50	27 ⁵
Dimension de l'échantillon ³	690/546	246/186	147/120	99/81	102/75

1. Longitudinal Immigrant Survey : New Zealand. L'enquête pilote a porté sur un échantillon d'immigrants qui étaient arrivés ou dont la candidature avait été retenue à la fin de 2000 ou au début de 2001.

2. Ceci couvre à la fois les demandeurs principaux et secondaires dans les catégories Raisons familiales et humanitaires, y compris les immigrants originaires des îles du Pacifique.

3. Dimensions des échantillons à 6 et 18 mois.

4. Erreur d'échantillonnage +/- 8.

5. Erreur d'échantillonnage +/-10.

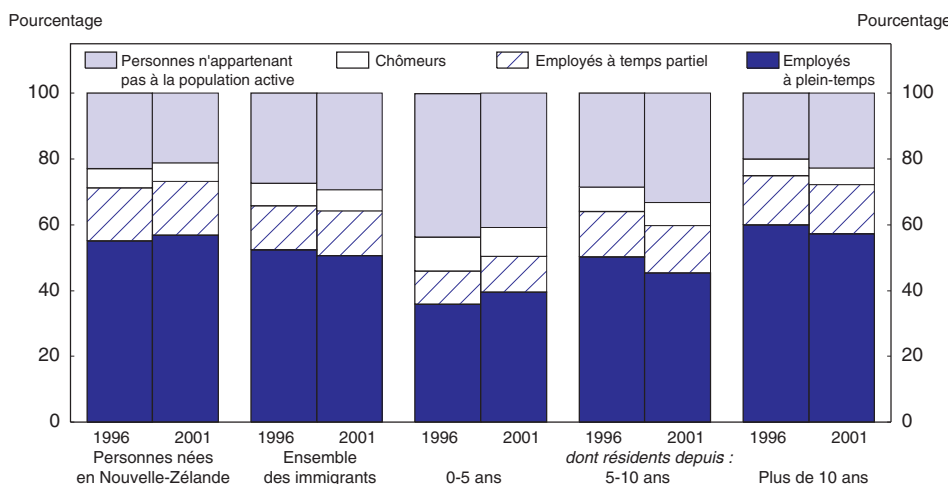
Source : New Zealand Immigration Service.

colonnes du tableau), par exemple⁶⁸. Lorsqu'on dépouille les résultats des recensements, on observe des améliorations de la situation, notamment une progression des taux d'emploi et un recul des taux de chômage et d'inactivité à mesure que le séjour se prolonge (graphique 30)⁶⁹.

Toutefois, le graphique 30 indique également qu'en 2001 le taux d'activité global des immigrants était inférieur à son niveau de 1996, bien que le taux de chômage ait légèrement baissé et que, au cours des deux années considérées, le taux d'activité des immigrants ait été plus faible que celui des personnes nées en Nouvelle-Zélande. Il s'agit là d'une inversion du schéma observé dans le passé. En 1981, par exemple, le taux d'activité moyen des immigrants était de 74 pour cent. Il est même passé à 76 pour cent en 1986, soit plus que le taux d'activité des personnes nées sur le territoire (71 pour cent en 1981 et 75 pour cent en 1986). On a souvent considéré que ce schéma – taux d'activité relativement élevé et taux de chômage relativement faible chez les immigrants – corroborait l'idée que, par nature, les immigrants ont plus d'esprit d'entreprise que la moyenne. Son inversion pourrait donc remettre cette idée en question ou témoigner de certains problèmes de fonctionnement du marché du travail. Mais tout n'est pas si simple. À titre d'exemple, les taux d'activité varient considérablement selon la région d'origine : en 2001, quelque 19 pour cent seulement des immigrants venus du Royaume-Uni et d'Irlande n'étaient pas pourvus d'un emploi, alors que les chiffres étaient de 29 pour cent dans le cas des immigrants originaires du reste de l'Europe occidentale ou du continent américain et de 62 pour cent dans le cas des

Graphique 30. **Situation au regard du marché du travail des personnes nées en Nouvelle-Zélande et des immigrants**

Âgés de 15 à 64 ans



Source : Statistics New Zealand.

immigrants venus de l'Asie du Nord-Est. De surcroît, entre 1996 et 2001, les taux d'activité et d'emploi des migrants de la quasi-totalité des régions ont progressé, et ce presque indépendamment de la durée de leur séjour sur le territoire. On peut donc penser que la baisse des taux globaux d'activité et d'emploi des immigrants illustrée par le graphique 30 s'explique par l'évolution de l'éventail des régions d'origine de ces personnes (ou d'autres caractéristiques connexes) et que le fonctionnement du marché du travail est meilleur quand on prend en compte ce phénomène.

Incidence budgétaire

Quoiqu'elle présente quelques limites⁷⁰, une étude (BERL, 2003) indique que la contribution nette par habitant des immigrants au solde budgétaire est positive, et qu'elle l'est même plus que celle de l'individu moyen né en Nouvelle-Zélande (tableau 14). La contribution des « nouveaux » immigrés (résidant depuis moins de cinq ans sur le territoire) est un peu moins positive que celle des immigrés présents depuis plus de cinq ans. En effet, ces derniers disposent généralement d'un revenu plus élevé ; par conséquent, ils payent plus d'impôts, mais ne grèvent pas beaucoup plus les dépenses publiques.

Tableau 14. La contribution budgétaire des immigrants

§ par habitant aux prix de 2000-01	Personnes nées en Nouvelle- Zélande	Personnes nées à l'étranger			
		Total	Nombre d'années de résidence en Nouvelle-Zélande		
			0 à 5	5 à 10	Plus de 10
Recettes publiques					
Impôt sur le revenu	5 136	5 561	3 677	5 134	6 910
Taxe sur les produits et les services	1 495	1 630	1 333	1 490	1 883
Droits d'accise sur l'essence, l'alcool et le tabac	555	603	493	551	697
Dépenses publiques					
Enseignement préscolaire	112	21	76	1	0
Enseignement primaire et secondaire	860	534	988	925	50
Enseignement tertiaire	331	355	478	456	228
Santé	1 709	1 968	1 364	1 415	2 630
New Zealand Superannuation (NZS)	1 371	1 707	0	225	3 535
Allocation de chômage	252	241	245	297	208
Allocation de parent isolé	345	229	128	274	264
Prestation maladie	69	75	45	86	88
Prestation d'invalidité	121	86	22	51	144
Prestations complémentaires	166	177	178	208	160
Allocations d'étude	99	132	162	228	62
Incidence nette¹	1 749	2 266	1 817	3 007	2 121
Population (en centaines de milliers)	3 053	741	204	191	346

1. Compte tenu des incidences sur les catégories de recettes et de dépenses explicitement mentionnées dans le tableau.

Source : BERL (2003).

Incidence sur la production et la croissance

Bien qu'aucune modélisation formelle n'ait été élaborée pour évaluer les conséquences globales de l'immigration, on s'accorde généralement à penser qu'elle est bénéfique pour l'économie⁷¹. Cela peut résulter des économies d'échelle réalisées, encore que l'on ne soit pas sûr de l'existence de ces économies d'échelle pour l'économie néo-zélandaise dans son ensemble (voir NZIER, 1998)⁷², même si l'on en observe au niveau de tel ou tel établissement ou si des effets de grappe peuvent se faire sentir dans certains domaines. En dépit de la plausibilité éventuelle de l'argument selon lequel les grandes villes et le mode de vie cosmopolite attirent les immigrants, et les effets de grappe corrélatifs sont susceptibles d'accroître la productivité, les données empiriques sont loin d'être

concluantes⁷³. Les ouvrages existants contenant des données empiriques sur d'autres pays (pour une étude transnationale, voir Antweiler et Treffler, 2002 ; pour une étude sur l'Australie, voir Perkins *et al.*, 1990) pourraient conduire à penser que, selon les estimations, l'élasticité d'échelle ne dépasserait pas 1.2 : un flux net d'immigration augmentant la croissance démographique d'un point de pourcentage entraînerait un accroissement de 0.2 pour cent de la production par habitant. Or ces chiffres sont le fruit de spéculations hardies et ne sauraient fonder une politique même s'ils impliquent que les migrations pourraient avoir un impact significatif sur l'économie.

Cette croissance présente une autre caractéristique, à savoir que les immigrants tendent à se concentrer à Auckland. Il en a résulté une expansion rapide de la ville qui, désormais, connaît des problèmes de congestion du trafic et de hausse des prix de l'immobilier. Si les coûts de la congestion sont bien réels, la hausse des prix de l'immobilier constitue en partie un problème de redistribution puisqu'elle profite aux propriétaires fonciers au détriment des autres segments de la population. Pour autant qu'à Auckland la hausse des prix de l'immobilier soit due à des pressions démographiques, le développement rapide du secteur de l'enseignement est peut-être tout aussi responsable de ce phénomène que l'immigration, étant donné que les personnes arrivant de l'étranger peuvent tout aussi bien être des étudiants que des immigrants pour de longues périodes.

Les mouvements migratoires se répercutent à la fois sur la demande et sur l'offre globales, le point d'équilibre entre ces deux forces pouvant être différent selon que l'on considère le court ou le long terme. En Nouvelle-Zélande, on est plus attentif aux effets macroéconomiques à court terme que dans la plupart des autres pays, peut-être parce que les entrées nettes annuelles peuvent être très variables et parce que certaines de ces variations sont elles-mêmes liées au développement économique. La plupart des immigrants sont soit des travailleurs hautement qualifiés (nombre d'entre eux apportant probablement un patrimoine financier), soit des proches de personnes vivant en Nouvelle-Zélande. La parentèle n'est pas forcément fortunée mais, selon toute probabilité, elle est disposée à aider le nouveau venu à s'installer. D'aucuns prétendent que l'important flux d'immigration nette enregistré dans les années 90 a contribué à faire monter les prix de l'immobilier, à tel point qu'il a failli avoir des conséquences plus graves en termes d'inflation, et que le niveau actuellement élevé des entrées nettes s'accompagne également d'une hausse des prix de l'immobilier⁷⁴.

On ne dispose par de données suffisamment nombreuses ou détaillées sur le comportement de l'économie néo-zélandaise pour déterminer avec exactitude les effets globaux de la présence des résidents étrangers sur le revenu par habitant. D'après les conclusions d'une évaluation, l'immigration nette récente a une incidence expansionniste à court terme⁷⁵, en ce sens qu'elle a plus fait progresser la

demande que l'offre (Goh et Downing, 2002). Malgré l'ampleur des flux d'immigration nette, l'étude note que les jeunes de moins de 24 ans représentent un pourcentage de plus en plus élevé, d'où une demande relativement plus forte de dépenses d'enseignement, par exemple. D'un autre côté, la vague d'immigration du milieu des années 90 a peut-être eu des effets plutôt inflationnistes, en partie à cause des importantes entrées de fonds qui l'ont accompagnée (graphique 31)⁷⁶. Si, en Nouvelle-Zélande, les flux d'immigration nette réagissaient à la conjoncture économique sans trop de décalage dans le temps, ces flux pourraient en fait amplifier le cycle, et non l'amortir comme on aurait tendance à le penser. Cela dit, les répercussions des flux élevés d'immigration nette sur l'équilibre macroéconomique ne sont probablement pas très différentes de celles d'un accroissement des exportations, étant donné qu'une part considérable de l'augmentation de la demande imputable à l'immigration est financée par des apports de capitaux externes, sauf que les entrées elles-mêmes engendrent une augmentation de l'offre. À terme, le taux d'activité des immigrants s'accroît et leur taux de chômage baisse, de sorte que leur contribution à l'offre ne peut que progresser en proportion de leur effet sur la demande. Toutefois, il est malaisé de mesurer le solde migratoire avec précision car les pouvoirs publics ne peuvent raisonnablement maîtriser les retours de Néo-Zélandais expatriés ou les départs d'individus, de quelque nationalité qu'ils soient. Le nombre total annuel de visas d'installation n'en est pas moins planifié en concertation avec les ministères compétents des secteurs économiques. C'est probablement ce qui a influé sur la décision de maintenir le total planifié pour 2003-04 et les années suivantes à son niveau de 2002-03, bien que de très nombreux candidats potentiels hautement qualifiés soient disponibles à l'heure actuelle.

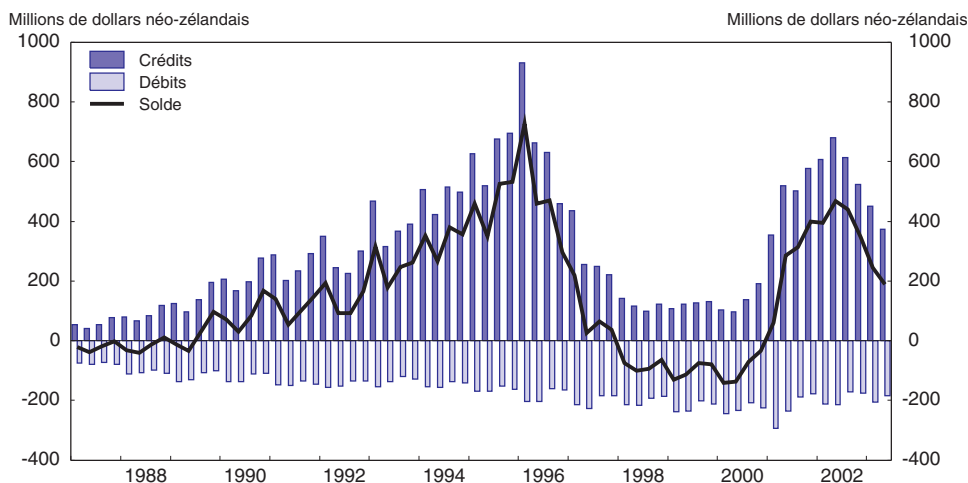
L'emploi des immigrés correspond à la structure économique

L'économie du pays ayant été fondée sur la présence des immigrés ou avec leur concours, il est difficile de déterminer l'impact des migrations sur la structure économique. Les recensements montrent que la répartition de l'emploi des personnes nées à l'étranger dans les grands secteurs de l'économie est analogue à celle de la population née sur le territoire⁷⁷, hormis dans le secteur du bâtiment et dans l'agriculture. Cela dit, la similitude des profils d'emploi par secteur témoigne vraisemblablement du fait qu'en dépit de l'évolution des origines géographiques des immigrants, la répartition des compétences et des aptitudes de ces derniers demeure relativement proche de celle de la population en place.

Le secteur du bâtiment et le secteur primaire emploient chacun environ 4 pour cent de travailleurs nés à l'étranger mais, respectivement, 6 et 9 pour cent d'autochtones. Cette situation contraste fortement avec celle que l'on observe dans certains pays européens⁷⁸ et aux États-Unis où l'un, sinon les deux, secteurs ainsi que l'hôtellerie et la restauration sont de gros employeurs d'immigrants. La différence tient à ce que ces pays comptent un pourcentage assez élevé

Graphique 31. **Les transferts de capitaux opérés par les immigrants dans la balance des paiements**

Taux trimestriels, non désaisonnalisés



Source : Statistics New Zealand.

d'immigrants non qualifiés, souvent illégaux, et qui ne parlent pas forcément la langue du pays. Dans le cas de l'agriculture, on fait souvent valoir que l'emploi d'immigrants non qualifiés et/ou clandestins s'explique en partie par la politique protectionniste régissant les échanges agricoles de nombreux pays.

Les effets de l'émigration

On connaît très mal les effets de l'émigration : les émigrants figurent rarement dans les bases de données nationales pendant leur séjour hors du territoire et l'on n'enregistre que peu d'informations les concernant lorsqu'ils quittent le pays. Tout débat sur l'impact de l'émigration revêt, par conséquent, un caractère plutôt spéculatif. En l'occurrence, les principales questions qu'on se pose sont : dans quelle mesure leur départ provoque un « exode des cerveaux » (et, de toute façon, cela pose-t-il un problème ?), comment leurs activités à l'étranger peuvent se répercuter sur la Nouvelle-Zélande, combien d'entre eux finissent par revenir, et quels avantages éventuels procure leur retour.

Un grand nombre de Néo-Zélandais âgés d'une vingtaine d'années s'expatrient pour travailler. La plupart se rendent en Australie (du moins c'est la première destination qu'ils déclarent), mais beaucoup vont en Europe, en particulier au

Royaume-Uni. Ces jeunes sont relativement plus qualifiés que la moyenne de leurs compatriotes. Étant donné que les immigrants présentent aussi un niveau de qualifications relativement élevé, on peut considérer qu'il n'y a pas de perte nette significative de capital humain. Mais cette comparaison n'est probablement pas valable sauf si l'on considère qu'il n'y aurait pas d'immigration (ou que l'immigration ne serait pas autorisée) si personne n'émigrerait. Concrètement, on peut faire valoir qu'à court terme l'émigration fait baisser l'activité économique du pays et que le revenu par habitant s'en trouve diminué, étant donné la richesse relative en capital humain que représentent les émigrants. On peut toutefois supposer que les émigrants eux-mêmes bénéficient d'un niveau de vie plus élevé que s'ils étaient restés dans le pays⁷⁹. Par conséquent, indépendamment du pays d'accueil choisi, l'activité économique imputable aux Néo-Zélandais s'en trouve probablement accrue⁸⁰. Certaines données montrent que les Néo-Zélandais expatriés sont relativement actifs, du moins en Australie où leur taux d'activité est supérieur à la moyenne nationale et leur recours aux prestations sociales plus faible (encore que cela s'explique en grande partie par l'âge relativement jeune de cette population (NZIER, 2000).

Certaines études concluent à une relation entre la présence d'immigrants et les courants commerciaux, la présence de groupes originaires de certains pays pouvant favoriser les importations et les exportations avec les pays en question. Il semble que ce soit le cas du Canada, par exemple (Head et Ries, 1998). Aucune information sur ce point n'est disponible en Nouvelle-Zélande. On peut néanmoins supposer que la présence d'importants contingents de travailleurs étrangers nés en Nouvelle-Zélande et de travailleurs néo-zélandais à l'étranger facilite effectivement les échanges internationaux ainsi que les courants d'investissement pour un pays qui, par ailleurs, est extrêmement isolé sur le plan géographique, même si l'ampleur de cet effet n'est pas très bien connue.

En considérant que la plupart des Néo-Zélandais qui émigrent finissent par rentrer dans leur pays. Il semble que la durée moyenne des séjours ait augmenté, bien qu'il n'existe aucune série statistique permettant de corroborer cette hypothèse. Une enquête menée auprès de Néo-Zélandais expatriés (L.E.K. Consulting, 2001)⁸¹ laisse effectivement penser que le séjour à l'étranger est plus long que prévu au départ. Parmi les Néo-Zélandais qui avaient quitté leur pays depuis deux ans et plus, les deux tiers étaient expatriés depuis plus longtemps que prévu, un tiers de ce groupe ayant déjà passé de trois à cinq ans à l'étranger. Dans un premier temps, il semble que ces individus entendent séjourner hors du pays pendant cinq ans au maximum (les deux tiers de l'échantillon), un sur six envisageant de s'expatrier pendant plus de 10 ans, voire définitivement.

Le fait qu'il existe une dénomination bien précise pour désigner la période de séjour des Néo-Zélandais à l'étranger avant de rentrer dans leur pays (« Overseas Experience » [OE], autrement dit « expérience à l'international ») montre déjà qu'en

s'expatriant, ces individus n'entendent pas se contenter de découvrir le monde. Pour beaucoup d'entre eux, l'acquisition d'un capital humain qui sera utile à leur retour constitue un objectif explicite. Mais il est impossible de mesurer l'importance réelle de cet élément, sous forme d'intention ou de résultat. Une étude consacrée aux émigrants temporaires irlandais (Barrett et O'Connell, 2001) laisse entendre qu'il existe probablement un effet mesurable de l'expérience à l'international sur le revenu⁸², mais on n'est pas encore parvenu à bien cerner ce phénomène. En effet, la prise en compte de certains facteurs crée des difficultés, notamment la possibilité d'une auto-sélection des émigrants parmi les individus les plus dynamiques quel que soit le niveau de qualifications de départ.

Politique d'intégration (« installation »)

Dans les années 90, il n'existait aucune mesure active permettant aux pouvoirs publics de suivre les progrès des immigrants ou de leur offrir une aide spécifique ou bien des informations pour améliorer leurs perspectives d'emploi une fois qu'ils étaient arrivés en Nouvelle-Zélande. Vers la fin de la décennie, lorsque des problèmes de chômage ont été observés chez les immigrants de fraîche date possédant des qualifications⁸³, cette question a retenu l'attention. Un certain nombre de programmes ont été lancés (ou pilotés), dont une recherche sur le processus d'intégration proprement dit⁸⁴. Certains de ces programmes sont axés sur la situation au regard de l'emploi. Leur mise en œuvre, qui fait généralement suite à des études pilotes, est le plus souvent décentralisée et fait fréquemment l'objet d'une sous-traitance (aux chambres de commerce ou aux *Citizens Advice Bureaux*, par exemple) ; elle peut aussi prendre la forme de projets conjoints du gouvernement et du secteur privé ou d'organismes à but non lucratif.

La taille moyenne des entreprises est une des caractéristiques économiques qui peuvent se révéler utiles pour l'analyse de la situation au regard de l'emploi. On peut considérer que si l'entreprise est de petite taille, la plupart des salariés n'ont pas la possibilité d'acquérir de hautes qualifications en interne, qu'ils doivent être prêts à « donner un coup de main » pour des tâches ne relevant pas de leurs attributions directes et que, pour que tout cela se fasse de manière harmonieuse, il est particulièrement important de disposer de talents de communication. On imagine aisément que les personnes n'ayant qu'une médiocre connaissance de l'anglais seront désavantagées sur un marché du travail de cette nature. En moyenne, les entreprises australiennes sont de taille analogue à celle des entreprises néo-zélandaises ; or, les études réalisées en Australie montrent l'importance de la maîtrise de l'anglais pour réussir son insertion sur le marché du travail⁸⁵. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles les critères de maîtrise de la langue ont été durcis progressivement.

Il est donc probable que la taille des entreprises explique en partie les difficultés rencontrées sur le marché du travail par certains groupes d'immigrants

dans les années 90. On peut néanmoins penser que l'explication doit aussi être en partie recherchée dans la discrimination exercée par les employeurs. On rapporte, par exemple, que les personnes qui parlent un bon anglais mais avec un mauvais accent font l'objet d'une discrimination (Equal Employment Opportunities Trust, 2000). Selon Oliver (2000), le principal obstacle n'était pas la compétence en anglais mais le degré de discrimination exercée par les employeurs, les idées préconçues ainsi que l'inadéquation des cours d'anglais langue étrangère disponibles. De surcroît, une enquête du NZIS révèle que fort peu d'employeurs ayant effectivement embauché un immigrant sont d'avis que les problèmes de langue nuisent aux performances de ce salarié. 93 pour cent des employeurs ont d'ailleurs déclaré qu'ils seraient de nouveau prêts à embaucher un immigrant⁸⁶.

Quelques organisations patronales prétendent que certains aspects du droit du travail pourraient aussi être à l'origine des difficultés d'intégration, parce qu'on ne facilite pas la tâche à l'employeur en cas d'embauche de travailleurs « à risque ». Dans les années 90, il était devenu plus facile pour les employeurs de recruter avec période d'essai. L'*Employment Relations Act* de 2000 autorise effectivement ces contrats mais, selon certaines organisations patronales, les conditions sont tellement strictes – il faut énoncer expressément à l'avance les attentes en matière de productivité/performances, par exemple – qu'il vaut rarement la peine d'embaucher des travailleurs dans ce cadre (voir le chapitre suivant).

Les initiatives visant à améliorer la situation des immigrants sur le marché du travail peuvent se révéler utiles, que les difficultés rencontrées soient dues à une discrimination infondée ou, pour certains étrangers, à des problèmes réels d'acclimatation dans des entreprises néo-zélandaises. Deux programmes mis en œuvre à Auckland en sont une illustration : le programme « New Kiwis » et le programme « Hi-Q » (réservé aux travailleurs hautement qualifiés) offrent des services électroniques de jumelage travailleur-emploi⁸⁷. Le programme New Kiwis offre une base de données contenant environ 4 000 curriculum vitae d'immigrants qualifiés. Les employeurs peuvent y faire une recherche, et les migrants à la recherche d'un travail peuvent y obtenir des renseignements sur les offres d'emploi. Tenu à jour par la chambre de commerce d'Auckland et financé par le NZIS, ce programme vise à combler le déficit d'informations dont pâtissent aussi bien les employeurs que les immigrants⁸⁸, mais ne permet pas d'intervenir très activement. Également financé par le NZIS, un autre programme de la chambre de commerce, fondé sur le constat selon lequel l'un des principaux freins à la croissance des entreprises est la difficulté rencontrée par les employeurs pour embaucher du personnel qualifié, favorise plus activement la diffusion auprès des employeurs d'informations sur le potentiel offert par les immigrants qualifiés. Pour sa part, le programme Hi-Q est administré par Auckland New Ventures, coentreprise créée par le NZIS et la municipalité d'Auckland en 1998. Il présente certaines similitudes avec le programme New Kiwis mais il est de nature plus « concrète », en ce sens qu'il inclut un service de conseil aux nouveaux arrivants

quant au type d'emploi qu'ils peuvent espérer trouver, et fournit d'autres renseignements, comme la meilleure manière d'entreprendre les démarches, par exemple. Le NZIS et le ministère du Travail financent également toute une palette d'autres programmes, souvent sélectionnés dans le cadre d'appels d'offres auxquels participent des prestataires de différentes régions. En général, ces programmes concernent soit l'amélioration de la circulation de l'information, soit des formations à certains métiers permettant d'améliorer l'employabilité des immigrants. Des efforts sont également accomplis pour mettre à disposition certains services, comme la traduction par téléphone dans une série de langues étrangères.

Conclusions

Au cours des deux dernières décennies, la politique d'immigration de la Nouvelle-Zélande a considérablement évolué dans le sens des objectifs que le pays s'est désormais fixés, à savoir sélectionner les deux tiers de ses immigrants permanents (hors catégorie « humanitaire ») en fonction de leurs qualifications, et le reste en fonction des liens familiaux. Certains signes montrent que le gouvernement ne s'est pas fourvoyé en estimant que les premières versions de cette politique (qui visaient surtout à attirer le capital humain mesuré en niveau de qualifications sans accorder suffisamment d'importance à la connaissance de l'anglais) étaient la cause de la médiocre situation de certains migrants sur le marché du travail, en dépit de leur haut niveau de qualifications. On a donc relevé à plusieurs reprises le niveau minimum de maîtrise de la langue exigé des immigrants des catégories « travailleurs qualifiés » et « affaires ». Tout récemment, on a modifié la politique de sélection en faisant en sorte que les immigrants qualifiés s'insèrent sur le marché du travail dès leur arrivée, mais aussi en appuyant les efforts des candidats désireux de travailler dans certains secteurs de l'économie. Toutefois, compte tenu du volume actuel des demandes, il est peu vraisemblable que ces modifications réduisent dans l'immédiat le flux global d'immigrants, ce qui conduit à penser que l'offre d'immigrants potentiels se maintiendra à un niveau élevé pendant quelque temps.

L'amélioration de la situation des immigrants qualifiés sur le marché du travail sera source d'avantages économiques. D'après les résultats d'une étude pilote menée dans le cadre de l'enquête longitudinale, le taux d'emploi des immigrants qualifiés atteint déjà un niveau élevé dans les 18 mois suivant leur arrivée. Pour obtenir une amélioration globale, il n'en faudra pas moins être attentif à la situation des autres catégories d'immigrants sur le marché du travail.

Les flux migratoires nets varient considérablement. Il se peut que ces variations entraînent une sorte d'effet « amplificateur » de la conjoncture, étant donné qu'à court terme les nouveaux arrivants contribuent plus à faire augmenter la demande que l'offre. Toutefois, ce phénomène ne se traduit pas systématiquement

par une corrélation entre les grands indicateurs conjoncturels et les flux migratoires. Les réformes récentes permettent de mieux réguler les entrées en période de forte demande, même s'il risque d'en résulter une sorte de « file d'attente » et des effectifs globaux peu différents des effectifs actuels. Le recours accru aux visas d'admission temporaire comme période probatoire risque, à terme, d'exercer une pression sur les quotas si les immigrants temporaires sont nombreux à faire leurs preuves.

Le gouvernement admet que certains problèmes d'intégration peuvent être liés à la discrimination exercée directement ou indirectement par les employeurs, ceux-ci invoquant ce qu'ils jugent être des problèmes de langue tenant notamment à des différences d'accent ou de culture, alors qu'objectivement l'immigrant s'exprime correctement. Étant donné qu'aujourd'hui les origines régionales, linguistiques et ethniques des immigrants sont beaucoup plus variées qu'elles ne l'ont été pendant les trois premiers quarts du XX^e siècle, il conviendra, pour mieux intégrer les immigrants, de sélectionner avec soin les individus sachant « s'acclimater ». Il faudra aussi que les employeurs de Nouvelle-Zélande fassent preuve de souplesse. Certains programmes ont été lancés ; ils pourraient améliorer la situation lors d'un mouvement d'immigration donné. Prometteurs, ces programmes devront faire l'objet d'un suivi et d'une analyse rigoureuse pour en déterminer l'efficacité.

Le gouvernement néo-zélandais devrait également se rappeler que la sélection de secteurs précis pour y employer des immigrés présente les mêmes risques que la stratégie si décriée des « champions nationaux ». Toute compétence qui ne peut actuellement être utilisée que dans un domaine « pointu » risque de perdre de sa valeur par rapport à des compétences plus générales. À cet égard, on pourrait réduire la pression qui s'exerce sur la région d'Auckland en incitant les immigrants à s'installer ailleurs, mais pour qu'une telle action soit couronnée de succès il faudrait modifier l'attrait relatif de la région centrale et des régions périphériques.

Les données globales donnent à penser que le niveau de revenu et le taux d'activité des immigrants se rapprochent en général de ceux des autochtones, compte tenu de variables comme l'âge, le sexe et le niveau de formation, même si ce rattrapage peut prendre un bon nombre d'années (jusqu'à 20 ans pour certains groupes). Il semble toutefois que le résultat puisse être très différent selon les pays ou régions d'origine. Les immigrants originaires du Royaume-Uni commencent à travailler en Nouvelle-Zélande avec un niveau de revenu comparable, voire supérieur, à celui des Néo-Zélandais alors que ceux qui proviennent des îles du Pacifique ne disposent que d'un revenu très faible au cours de la première année suivant leur arrivée, bien que l'écart se comble par la suite (en tenant compte de leur faible niveau de qualifications).

L'analyse des données des recensements successifs montre que les immigrants originaires des îles du Pacifique « rattrapent » la population résidente de

Nouvelle-Zélande présentant un niveau de qualification analogue. On constate pourtant que les niveaux de formation et de qualification atteints par leurs enfants sont apparemment insuffisants pour parvenir au résultat observé dans de nombreux pays de l'OCDE, à savoir que les immigrés de la deuxième génération issus de milieux non qualifiés réussissent relativement mieux que leurs parents. Ce n'est probablement pas là un problème propre au statut d'immigrant. En effet on observe également que les niveaux de formation et de compétence des autochtones d'ascendance maorie, considérés en tant que groupe, ne se rapprochent pas très rapidement de ceux de la population d'ascendance européenne. Ces phénomènes méritent d'être étudiés de façon plus approfondie. À cet égard, l'enquête longitudinale envisagée devrait, à terme, fournir des informations précieuses sur les immigrés ; la nouvelle enquête menée simultanément sur la dynamique des revenus et des dépenses de l'ensemble de la population néo-zélandaise (Survey of Household Income and Expenditure) permettra de tirer plus facilement des conclusions quant au processus d'intégration.

Bien que la situation des immigrés sur le marché du travail soit relativement bien connue grâce à l'analyse des résultats des recensements, aucune étude n'a été consacrée à l'impact de cette population sur le marché du travail, en particulier sur le niveau des salaires et le taux de chômage. La politique actuelle d'immigration, du fait notamment de l'importance accordée aux qualifications et à l'examen des besoins du marché du travail, mais aussi en raison de l'ampleur des entrées de capitaux accompagnant généralement l'immigration font que la présence des immigrés n'a vraisemblablement aucun effet préjudiciable à court terme (une baisse des salaires ou du taux d'emploi de la population résidente, par exemple). Il n'est pas impossible que la réaction des flux d'émigration aux mêmes effets masque en partie le phénomène, mais aucune donnée ne permet de valider cette hypothèse.

Pour la Nouvelle-Zélande, l'émigration est aussi importante que l'immigration, mais ses conséquences sont encore plus difficiles à déterminer de manière empirique. Sachant que la plupart des personnes qui s'expatrient pour acquérir une expérience à l'international reviennent, que la plupart des expatriés de retour estiment avoir acquis une précieuse expérience à l'étranger et qu'actuellement le flux de sorties de travailleurs qualifiés semble à peu près compensé par le flux d'entrées d'immigrants dont les compétences remplacent celles que le pays a laissé partir, il ne devrait pas y avoir motif à craindre un exode des cerveaux. Enfin, l'éventail des pays d'origine des immigrants se modifie, ce qui signifie que la composition ethnique de la population néo-zélandaise continuera d'évoluer

Notes

1. Sauf indication contraire, les « moyennes » dont il est fait mention dans la présente *Étude* sont les moyennes non pondérées des pays concernés.
2. On estime que, en 1991, la production était inférieure de 6 pour cent à son potentiel. De ce fait, la croissance enregistrée depuis est attribuable pour 6 points au moins à une reprise conjoncturelle. Toutefois, si la production potentielle a fléchi de façon plus marquée que ne le suggèrent les estimations actuelles, par exemple en raison de l'obsolescence d'une partie importante du stock de capital, une part plus importante de la croissance depuis 1991 serait attribuable à un redressement du taux de croissance tendanciel, et non conjoncturel.
3. D'après plusieurs études utilisant diverses approches, le taux tendanciel de la croissance de la productivité a connu une amélioration vers le milieu des années 90. Voir Razzak (2002), Black *et al.* (2003a) et Buckle *et al.* (2002). Downing *et al.* (2002) proposent une série d'estimations de la croissance de la production potentielle qui correspondent dans l'ensemble aux estimations du Secrétariat.
4. Cette prévision part du principe que le taux d'activité de chaque groupe d'âge reste inchangé à son niveau de 2002, et repose sur l'hypothèse implicite soit d'une migration nulle, soit que les taux d'activité et la répartition par âge sont identiques pour les migrants et les Néo-Zélandais de naissance.
5. Dans la zone OCDE, il y a 18 agglomérations situées dans 11 pays qui sont plus importantes que Sydney (dont la population atteint 4 millions d'habitants) et 30 qui sont plus importantes que Melbourne (3.2 millions d'habitants) (www.xist.org/charts/city_million.php).
6. Voir McCallum (1995), par exemple.
7. Pendant la majeure partie des années 90, environ un tiers des jeunes qui quittaient l'école n'avaient pas de diplôme ou avaient seulement un certificat de fin d'études (exposé du ministère de l'Éducation à l'OCDE, décembre 2001).
8. Par exemple, les résultats en lecture des enfants âgés de 10 ans dans l'étude PIRLS (2001) étaient égaux à la moyenne des 17 pays de l'OCDE ayant participé à cet exercice, mais leur dispersion était aussi la plus grande.
9. Pour dix nouveaux entrants dans des établissements scolaires du premier décile supérieur (les plus privilégiés) ayant des aptitudes normales ou supérieures en mathématiques, sept nouveaux entrants dans des établissements du décile inférieur obtiennent les mêmes résultats. Mais dès le deuxième cycle du secondaire, pour dix élèves d'établissements privilégiés qui se qualifient pour entrer à l'université, seuls trois élèves d'établissements désavantagés obtiennent des notes comparables (ministère de l'Éducation, 1999).

10. L'intervalle interquartile de l'indice PISA de la situation économique, social et culturelle est inférieur à la moyenne et à la médiane de l'OCDE. Voir tableau 8.4 de OCDE (2001a).
11. Les enfants appartenant aux 5 pour cent de familles maori et polynésiennes les plus défavorisés suivant la définition de l'*indice socio-économique international du statut professionnel* du Programme PISA ont atteint environ 500 sur l'échelle combinée de capacité de lecture du PISA. Il s'agit à peu près du même résultat que celui atteint par les enfants appartenant aux 5 pour cent de familles pakeha les plus défavorisées. Voir graphique 6.1B de Sturrock et May (2002).
12. En termes de flux bruts, 1,35 million de Néo-Zélandais ont quitté le pays depuis 1970 avec l'intention de rester à l'étranger pour au moins un an et 0,7 million seulement sont revenus (un petit nombre d'entre eux avaient quitté la Nouvelle-Zélande avant 1970). Environ 1,1 million d'étrangers sont arrivés pendant cette même période, et 0,5 million sont partis. Il convient d'observer que ces chiffres concernent les citoyens néo-zélandais, et non la population née en Nouvelle-Zélande. Par conséquent, certains des citoyens néo-zélandais qui ont émigré pendant cette période étaient nés à l'étranger et avaient acquis la citoyenneté néo-zélandaise lors de leur séjour dans le pays.
13. Fabling et Grimes (2003), utilisant des résultats d'enquêtes auprès des entreprises néo-zélandaises, observent une étroite corrélation entre d'une part les performances des entreprises et, de l'autre, l'achat de technologies externes et l'utilisation d'équipements modernes. Les facteurs liés aux TI sont d'après cette étude beaucoup plus importants dans les petites et moyennes entreprises que dans les grandes entreprises.
14. L'utilisation des routes progresse approximativement au même rythme que le revenu, si bien que les niveaux d'investissement doivent suivre le rythme de croissance du PIB (Ingram et Zhi, 1997). En Nouvelle-Zélande, les investissements annuels sont actuellement insuffisants pour couvrir les coûts d'amortissement et répondre simultanément à la croissance de la demande. En vertu des programmes budgétaires, les dépenses consacrées à la construction routière devraient en principe s'accroître en moyenne de 3,3 pour cent par an au cours des dix années à venir, ce qui est très inférieur au taux de croissance prévu du PIB nominal, de 5 pour cent (NBNZ, 2003). Le niveau prévu des investissements suffirait peut-être à réduire les encombrements si les fonds étaient affectés essentiellement aux zones les plus congestionnées, aux dépens de l'entretien des parties sous-utilisées du réseau routier.
15. Le β de l'IDE se mesure par régression de l'évolution de l'IDE de la Nouvelle-Zélande sur l'évolution de l'IDE mondial. Le coefficient β obtenu est de 0,51 (avec une valeur de t de 1,1) sur la période 1980-2001.
16. Voir par exemple « Red tape worry as firms cut investment », INL Newspapers, 5 mai 2003 et « New Zealand rules forcing investors overseas, say fish farmers », INL Newspapers, 30 juin 2003.
17. Il s'agit de l'OBERAC ou *operating balance of the Core Crown* (administration centrale), abstraction faite des effets de réévaluation et des changements comptables.
18. En revanche, la Nouvelle-Zélande affiche la plus forte proportion de diplômés universitaires des sciences de la vie parmi les pays de l'OCDE.
19. Un groupe de travail sur les activités de conception a été également mis sur pied ; il a produit un rapport (2003) qui précise toutefois qu'au lieu d'être une branche à part entière, la conception représente une capacité, de sorte que les entreprises axées sur la conception sont présentes dans un large éventail de secteurs.

20. Ce dégrèvement d'impôt résultait d'une lacune fiscale que le gouvernement a comblée en 1998, mais qui pourrait encore être exploitée pour les films dont le tournage a commencé avant cette date. Les producteurs avaient pu obtenir une déduction d'impôt anticipée pour le coût total de la trilogie du « Seigneur des Anneaux ».
21. Le taux consolidé moyen (moyenne simple sur l'ensemble des lignes tarifaires) est de 13.8 pour cent, contre 4.2 pour cent en moyenne dans les pays de la Quadrilatérale (États-Unis, Union européenne, Japon et Canada). Cependant, le taux NPF appliqué moyen est beaucoup plus bas, à 4.1 pour cent (OMC, 2003).
22. Ainsi, les indicateurs des restrictions à l'IDE qui ne tiennent pas compte des obligations de contrôle placent la Nouvelle-Zélande parmi les pays les moins restrictifs de l'OCDE. En revanche, étant donné la difficulté de tenir compte de la façon dont un système de contrôle est effectivement appliqué, le régime de la Nouvelle-Zélande serait considéré comme plus restrictif que la moyenne de l'OCDE si la seule existence d'un système de contrôle était considérée comme une forme de restriction (Golub, 2003).
23. À titre d'exemple, même si l'Irlande appliquait un taux d'impôt sur les sociétés de 10 pour cent (12.5 pour cent depuis 2003), contre 33 pour cent en Nouvelle-Zélande, en 2001, le taux d'imposition effectif moyen d'un investissement américain en Irlande n'était inférieur que de 1 point de pourcentage à celui d'un investissement comparable en Nouvelle-Zélande (Yoo, 2003).
24. On a même affirmé (Simmons, 2002) que la Nouvelle-Zélande fonctionne peut-être comme une « économie de pépinières », suscitant des idées et des petites entreprises novatrices qui ne peuvent toutefois être pleinement mises en œuvre que par des sociétés étrangères.
25. Dans le cas des ménages, une raison supplémentaire est que le prix d'accès à l'Internet à bas débit est maintenu à un niveau artificiellement faible dans la mesure où, conformément à l'accord « kiwi share » passé avec le gouvernement, Telecom est tenu d'offrir la possibilité d'appels locaux gratuits, obligation couvrant aussi bien la transmission vocale que l'accès à l'Internet normal (à bas débit). Il faut ajouter à cela que, Telecom n'offrant qu'un accès payant au haut débit, bon nombre de consommateurs ont probablement hésité à abandonner un service gratuit pour un service tarifé.
26. En Nouvelle-Zélande, il n'existe pas d'imposition générale des gains en capital. Les plus-values de prises de participation réalisées dans le contexte de certains accords sont imposées, tandis que d'autres ne le sont pas. Le principal critère consiste à déterminer si la détention et le négoce de valeurs mobilières sont une composante normale de l'activité d'une entreprise : ainsi, un fonds commun de placement est considéré comme détenant son portefeuille de titres à des fins lucratives et il est imposé sur les éventuelles plus-values consécutives, tandis qu'un petit investisseur ne l'est pas. Toutefois, la marge d'interprétation est très large, en particulier lorsque de nouveaux accords financiers voient le jour.
27. Une étude de la chambre de commerce d'Auckland a constaté que les entreprises les plus petites (de 1 à 5 salariés) consacrent à la mise en conformité un montant de ressources par salarié jusqu'à 30 fois plus élevé que dans les entreprises de 100 salariés ou plus.
28. Le Tribunal de l'environnement est déjà habilité à mettre les dépens à la charge des auteurs d'objections abusives.
29. Outre le financement des projets de recherche sur une base concurrentielle, chaque CRI reçoit de la FRST un complément « non spécifique » égal à 10 pour cent de l'allocation totale de l'année précédente, qui est destiné à renforcer les capacités dans le long

terme. Dans certains cas, les CRI peuvent aussi solliciter des financements publics pour de grosses dépenses d'équipement qu'ils ne peuvent pas financer sur leur budget propre.

30. La loi sur les CRI stipule que chaque CRI devra, dans l'exercice de sa mission, pratiquer une gestion responsable de manière à maintenir sa viabilité financière. Cela signifie qu'il devrait couvrir le coût intégral des recherches exécutées, y compris le coût du capital utilisé (voir CCMAU, 2002).
31. Les données comparables sur les dépenses d'enseignement tertiaire n'existent que pour l'année 2001, et dans le cas de la Nouvelle-Zélande elles ne portent que sur la composante du secteur public, qui représente 0.9 pour cent du PIB, contre une moyenne OCDE de 1 pour cent du PIB (OCDE, 2003d). Toutefois, les dépenses publiques pour l'enseignement tertiaire ont augmenté de plus de 30 pour cent entre 2001 et 2003 et il est probable qu'elles dépassent désormais la moyenne OCDE.
32. Pour avoir accès à un financement public, un établissement d'enseignement tertiaire doit soumettre une charte et un profil annuel indiquant les plans stratégiques, les activités proposées et les objectifs de performance, qui sont ensuite évalués par la TEC et doivent être conformes aux objectifs de la TES.
33. Les autorités ont récemment entrepris de réexaminer le système de classification des cours utilisé pour définir les catégories de financement, afin de remédier à certaines distorsions des taux de financement susceptibles d'affecter le comportement des prestataires et des étudiants. Toutefois, le gouvernement n'a pas fait sienne la proposition formulée par la Commission consultative sur l'enseignement tertiaire dans son quatrième rapport (TEAC, 2001), à savoir moduler la répartition du financement public entre les programmes et les disciplines en fonction d'objectifs stratégiques nationaux.
34. Outre ce financement géré par la TEC, les universités, ainsi qu'on l'a déjà mentionné précédemment dans ce chapitre, ont droit à des crédits alloués par la FRST pour des projets de recherche spécifiques sur une base concurrentielle.
35. En 2001, les étudiants étrangers représentaient 6.2 pour cent du total des inscriptions dans l'enseignement tertiaire en Nouvelle-Zélande, proportion supérieure à la moyenne OCDE, les étudiants venus d'Asie et d'Océanie représentant 80 pour cent du total. Le nombre d'étudiants néo-zélandais inscrits dans des établissements tertiaires à l'étranger représentait 3.5 pour cent de l'effectif total en Nouvelle-Zélande, chiffre inférieur à la moyenne OCDE (4 pour cent) ; les trois quarts d'entre eux étudiaient en Australie et la plupart des autres aux États-Unis et au Royaume-Uni (OCDE, 2003d).
36. Un autre épisode de sécheresse s'était produit en 1992.
37. Une étude récente (Energy Link, 2002) a constaté que l'élasticité de la demande d'électricité était pratiquement nulle à des prix relativement bas, et ne commençait à s'élever (en termes absolus) progressivement qu'au-dessus d'un prix de 10 cents/kWh (soit à peu près le double du prix moyen historique). Même dans ce cas, la demande ne diminuerait que de 2 pour cent à 20 cents/kWh et de 6 pour cent à 40 cents/kWh.
38. Le coût net de la passation des marchés et de la gestion de la réserve a été estimé à quelque 60 millions de dollars néo-zélandais par an, ce qui représente un peu plus de 2 pour cent du budget électricité annuel des Néo-Zélandais (aux prix de détail). Le montant du prélèvement ne devrait donc pas être très élevé.
39. Selon le document récemment publié par le gouvernement sous le titre *Energy Outlook to 2025* (ministère du Développement économique, 2003b), il faudra créer d'ici 2025 une capacité de production supplémentaire de 3 350 MW (la capacité actuelle est de 8 700 MW), en partie pour remplacer les centrales obsolètes (en particulier au cours de

la période 2006-10) et en partie pour répondre à l'augmentation de la demande. Celle-ci devrait progresser de 1.2 pour cent en taux annuel, à supposer que le PIB augmente de 2.5 pour cent (ce qui est assez faible aussi bien par rapport à l'expérience récente que par rapport aux objectifs officiels) et que le rendement énergétique s'améliore plus sensiblement que ces dernières années. Les besoins d'investissement pourraient donc être nettement plus importants si la croissance économique était plus forte que prévu et/ou si la stratégie du gouvernement concernant les économies d'énergie (National Energy and Conservation Strategy) obtenait de moins bons résultats qu'on ne l'espère.

40. Le transport de voyageurs a été supprimé dans les années 90, sauf pour les trains de banlieue dans les agglomérations de Wellington et d'Auckland.
41. On peut vraisemblablement expliquer en partie ce recul par l'évolution, début 2001, des mesures australiennes de protection sociale dont bénéficiaient les ressortissants néo-zélandais. Autre explication possible : l'insécurité croissante du monde après les attentats du 11 septembre.
42. Les principales données relatives aux flux migratoires nets portent sur ce qu'il est convenu d'appeler des « migrants à titre permanent et de longue durée ». Il s'agit de personnes qui, à leur arrivée ou à leur départ de Nouvelle-Zélande, déclarent leur intention de demeurer dans leur pays de destination pendant plus d'un an. Les flux d'entrées peuvent donc englober de nombreux individus titulaires d'un permis de travail temporaire ainsi que des Néo-Zélandais de retour, en plus des personnes ayant obtenu un visa d'installation, bien que seules ces dernières soient visées dans les totaux planifiés. Les flux de départ comprennent les personnes émigrant à titre définitif ou « pour acquérir de l'expérience à l'étranger », ainsi que celles qui ont séjourné temporairement sur le territoire.
43. Les conjoints résidents de citoyens néo-zélandais peuvent déposer une demande de naturalisation au bout de deux ans de séjour sur le territoire.
44. 30 000 environ avaient l'intention de séjourner plus d'un an mais non de s'installer à titre permanent (cette distinction entre « séjour permanent » et « séjour temporaire de longue durée » existe dans les statistiques de l'Australie mais pas dans celles de la Nouvelle-Zélande). Or, environ 17 pour cent de ce total n'étaient pas nés en Nouvelle-Zélande. Au cours des trois années considérées, la Chine, Hong-Kong Chine, le Taipei chinois et la Corée du Sud ont, tous chiffres confondus, fourni un sur quatre nouveaux arrivants n'étant pas nés en Nouvelle-Zélande, et une sur six personnes venues pour un séjour temporaire de longue durée. Les habitants des îles du Pacifique ont constitué environ 20 pour cent du flux total d'immigrants nés hors de Nouvelle-Zélande, et les personnes venant du Royaume-Uni quelque 13 pour cent.
45. De surcroît, depuis que l'Australie a modifié son régime de protection sociale à l'égard des ressortissants néo-zélandais, ceux parmi ces derniers qui étaient nés en Asie ont été beaucoup moins nombreux que les immigrants néo-zélandais nés en Nouvelle-Zélande. Mais, contrairement à ce qu'on pouvait attendre si ce facteur avait été important, aucune baisse significative du nombre de demandes d'admission en Nouvelle-Zélande depuis les pays asiatiques n'a été enregistrée.
46. Voir L.E.K. Consulting (2001). Bien que l'échantillon ait été assez large (1 500 personnes), il n'est pas nécessairement représentatif de la population néo-zélandaise vivant à l'étranger. Toutefois, on ne dispose que de très peu d'autres informations concrètes.

47. Tests définis par le Service (britannique) organisant des examens de langue anglaise pour l'étranger. Le niveau de langue est noté sur une échelle de 1 à 9 (1 correspondant à l'absence totale de maîtrise et 9 à la maîtrise totale de l'anglais). Les principaux candidats à l'immigration dans les catégories « compétences générales » et « affaires » sont tenus de se soumettre à ce test s'ils ne sont pas en mesure de prouver qu'ils sont issus d'un contexte anglophone (qu'ils arrivent d'un pays anglophone ou qu'ils possèdent des diplômes universitaires ou des qualifications professionnelles délivrés dans un pays anglophone, par exemple). Depuis novembre 2002, les candidats de la catégorie « compétences générales » doivent obtenir une note de 6.5 au minimum (niveau intermédiaire entre « satisfaisant » et « bon ») alors que ceux de la catégorie « compétences en affaires » doivent obtenir un 5 (niveau « modeste »). Ces deux notes ont été relevées car elles étaient auparavant de 5 et de 4 respectivement. Les notes moyennes obtenues en 2001-02 par les candidats de divers pays ayant réussi le test sont les suivantes : Afrique du Sud : 7.0, Philippines : 6.6, Inde : 6.4, Roumanie : 6.2, Russie : 5.8, Chine : 5.7, Japon : 5.6, Corée du Sud : 5.5.
48. Parents, enfants et adultes membres de la même fratrie sont admis mais ils doivent satisfaire à divers critères supplémentaires. Il faut notamment que le « centre de gravité » de la famille soit en Nouvelle-Zélande ou, dans le cas d'enfants ou de frères et sœurs adultes, qu'ils soient en possession d'une offre d'emploi convenable. Les résidents en Nouvelle-Zélande peuvent également « parrainer » des membres de leur famille qui ne pourraient prétendre à l'admission à d'autres titres, en leur garantissant l'hébergement et un soutien financier pendant les deux premières années. Cette catégorie est soumise à un quota annuel qui est actuellement fixé à 250 individus.
49. La catégorie « admission de personnes provenant de la région Pacifique » (PAC) inclut un quota annuel de 1 100 Samoans, autorisés à entrer s'ils disposent d'une offre d'emploi et se situent dans la tranche d'âge des 18 à 45 ans. Il existe des quotas plus faibles pour Tonga (250 personnes), Tuvalu (75) et Kiribati 50, chiffre porté à 75 en juillet 2003). En juillet 2003, un quota de 250 personnes a été introduit pour les Fidjiens qui ne pouvaient auparavant prétendre à l'entrée au titre de la PAC. Hormis les demandeurs d'asile dont le dossier est traité cas par cas, il existe un quota pour les réfugiés statutaires : ce quota est fixé à 750 individus.
50. Ce total correspond à la somme des trois catégories, mais le gouvernement entend traiter chacune de manière indépendante, autrement dit ne pas compenser les écarts en plus ou en moins par rapport à ces objectifs en jouant sur les niveaux fixés pour chacune respectivement.
51. Le gouvernement néo-zélandais craint que les dispositions visant à limiter l'admission de candidats possédant de bonnes qualifications aient un effet préjudiciable pour la qualité des candidats de demain, même si l'on ne sait pas très bien si cette crainte peut être étayée par des données empiriques. Certains travaux de recherche montrent que la rapidité des délais de traitement des dossiers peut avoir une incidence sur le choix du pays de destination de certains. Oliver (2000) constate qu'a priori les émigrants chinois n'ont pas de préférence pour le Canada, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande car ils sont avant tout en quête d'un pays de destination accueillant sur le plan matériel et politique. Beaucoup d'entre eux ont vu dans la rapidité de traitement des demandes par la Nouvelle-Zélande la preuve que le pays tenait à laisser entrer les gens parce qu'elle avait besoin d'eux. Les candidats en puissance en ont déduit qu'il leur serait facile de trouver un emploi.
52. Les personnes déposant un dossier alors qu'elles sont déjà présentes sur le territoire et y travaillent peuvent être exemptées de cette obligation si elles payent à l'avance

les frais d'un cours d'anglais, ces frais étant inversement proportionnels à la note obtenue au test IELTS. Le conjoint/concubin et les enfants d'âge adulte des immigrants qualifiés ou pour raisons d'affaires doivent également satisfaire à certains critères de maîtrise de l'anglais (un peu moins rigoureux, toutefois, que ceux appliqués au candidat principal), ou payer d'avance des cours d'anglais.

53. Selon Stuart (2000), les immigrants (asiatiques) pour raisons d'affaires ont constaté que le plan d'entreprise qu'ils soumettent aux services néo-zélandais de l'immigration est sans importance et qu'il n'en est pas tenu compte en Nouvelle-Zélande.
54. Une vérification approfondie des qualifications et de l'expérience professionnelle des candidats sera effectuée, mais après réponse de ceux qui auront été sélectionnés dans le fichier centralisé.
55. Selon les estimations de Larsen et Vincent-Laurin (2002), les recettes provenant des étudiants étrangers ont été d'environ 200 millions de dollars néo-zélandais en 2000, soit 4.7 pour cent de la totalité des exportations de services de la Nouvelle-Zélande. Les recettes de l'Australie sont 10 fois supérieures, soit près de 12 pour cent des exportations de services de ce pays. En valeur absolue, le Royaume-Uni et les États-Unis y ont même gagné beaucoup plus mais, compte tenu de la part de ce type de recettes par rapport aux exportations de services, la Nouvelle-Zélande se classerait en réalité au deuxième rang, juste derrière l'Australie.
56. L'un des domaines en expansion des exportations de services dans ce secteur est le télé-enseignement, version moderne des cours par correspondance, permettant aux apprenants d'étudier sans avoir à quitter leur pays. Dans ce contexte, il est bien évident que ces étudiants n'entretiennent aucun contact direct qui leur permettrait de mieux connaître le pays exportateur de services et qu'il ne faut s'attendre, par conséquent, à aucune retombée de ce côté-là.
57. En 1999, dans les pays de l'OCDE, sept pour cent de l'ensemble des étudiants du cycle tertiaire étaient originaires de Chine, et cinq pour cent de Corée. S'agissant de la Chine, la dernière « vague » en date d'étudiants – de même que l'afflux de migrants pour raisons d'affaires – présentent une différence significative par rapport aux populations chinoises expatriées à la fin du XIX^e siècle : à l'époque, la main-d'œuvre chinoise non qualifiée affluait en masse dans un certain nombre de pays. C'est de là que date la constitution d'une communauté chinoise ancrée de longue date en Nouvelle-Zélande. Les générations précédentes avaient participé à la « ruée vers l'or » dans le pays.
58. Dans le passé, les étudiants devaient souvent rentrer dans leur pays d'origine et déposer une demande depuis ce pays. Désormais, cette restriction ne s'applique qu'aux étudiants bénéficiant de bourses accordées au titre du programme néo-zélandais d'aide au développement.
59. Il se peut que cette consigne n'ait pas été formulée avec suffisamment de clarté. D'aucuns laissent entendre que, dans certains cas, les établissements d'enseignement n'auraient pris en compte que leurs frais de fonctionnement courants pour calculer les frais à facturer aux étudiants étrangers et que, par conséquent, ils auraient grevé à l'excès leur budget d'investissement. Toutefois, cette pratique ne semble pas très répandue.
60. Il serait également possible de comparer l'arrivée d'immigrants à la rotation de la main-d'œuvre, mais il est malaisé de déterminer quel serait l'indicateur approprié. Sur l'année 2001, par exemple, on constate que chaque trimestre quelque 85 000 personnes trouvent un emploi alors qu'elles ne travaillaient pas le trimestre précédent, contre 10 à 15 000 immigrants (dans les deux cas, les chiffres sont des

moyennes). Mais ce calcul ne tient pas compte des personnes qui changent d'emploi ni de l'accélération de la fréquence des entrées et sorties du marché du travail.

61. Un projet pilote a été entrepris pour mettre au point une enquête longitudinale sur les immigrants (« LisNZ ») analogue à celle qui existe déjà en Australie. Il faudra plusieurs années pour obtenir des résultats vraiment exploitables, mais certains résultats préliminaires n'en sont pas moins évoqués ci-après. Il serait utile, à des fins de recherche, de mener en parallèle une enquête longitudinale sur la population née en Nouvelle-Zélande. Précisons à cet égard que l'une des limites de l'enquête longitudinale sur les immigrants en Australie – enquête par ailleurs extrêmement précieuse – est précisément le manque d'informations directement comparables concernant la population née sur le territoire.
62. Ces chiffres, qui sont des indicateurs permettant de mesurer à quel point la Nouvelle-Zélande intègre bien ses immigrants, ne tiennent toutefois pas compte des variations des caractéristiques présentées par les cohortes successives d'immigrants et de personnes nées sur le territoire, ni de la manière dont chaque cohorte évolue au fil du temps (en particulier parce qu'en vieillissant ces personnes accumulent une l'expérience professionnelle par rapport à la population moyenne).
63. Ces chiffres ne concernent que les salariés. Comme la population originaire des îles du Pacifique a aussi dès l'abord un chômage relativement élevé (voir sections suivantes), le revenu relatif de l'immigrant moyen des îles du Pacifique récemment arrivés sera même plus bas.
64. En 1991, seuls 28 pour cent des individus originaires des îles du Pacifique possédaient un niveau d'études du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (contre 62 pour cent pour la population dans son ensemble). Par ailleurs, l'enquête sur la population active et les ménages n'a pas permis de donner de chiffre relatif à l'enseignement tertiaire, la valeur obtenue étant trop faible par rapport à l'erreur d'échantillonnage (voir Ministry of Social Policy, 2001).
65. Ce constat correspond aux observations (examinées au chapitre I) selon lesquelles les différences en matière de résultats scolaires sont dans une large mesure liées à l'origine ethnique. Les immigrants originaires des îles du Pacifique et leurs descendants nés en Nouvelle-Zélande qui, avec les Maoris, constituent les groupes les plus défavorisés représentent probablement un pourcentage d'enfants non anglophones supérieur à celui de l'ensemble des immigrants de la troisième génération (issus des enfants nés en Nouvelle-Zélande de parents immigrants).
66. Au cours de cette enquête, on a interrogé un échantillon d'immigrants déjà sur place ou dont la demande avait été acceptée fin 2000 ou début 2001. Ces personnes ont été interrogées 6 mois et 18 mois après leur arrivée (ou après acceptation de leur dossier dans le cas des candidats déjà présents sur le territoire).
67. L'enquête longitudinale de l'Australie révèle que, si 63 pour cent des immigrés arrivés en 1993-95 (candidats principaux uniquement) avaient été au chômage ou ne s'étaient pas insérés sur le marché du travail au cours des 4 à 5 mois suivant leur arrivée, ce chiffre était retombé à 48 et à 42 pour cent au bout, respectivement, d'un an et demi et de trois ans et demi. Dans le cas de l'Australie, les chiffres varient énormément selon la catégorie d'immigrants. Chez les immigrants qualifiés, les pourcentages étaient respectivement de 33, 15 et 11 pour cent. Chez les immigrants admis dans le cadre de la préférence familiale (dont de nombreux conjoints), ils étaient de 69, 56 et 51 pour cent respectivement.

68. Ces données sont extraites d'un test pilote de LisNE et sont limitées à un petit échantillon de migrants installés dans des régions déterminées, parlant un groupe donné de langues et arrivés en Nouvelle-Zélande au cours d'une période de deux mois déterminée (décembre 2000 et janvier 2001). La vague I était composée de 690 migrants et la vague II de 540. Les résultats de ce test n'ont qu'une valeur indicative parce qu'ils ont été obtenus à partir d'un échantillon choisi pour évaluer la méthodologie de LisNZ et non pour produire des statistiques fiables. Il convient donc de les traiter avec prudence.
69. Là encore, comme il ne s'agit pas de données longitudinales, les améliorations enregistrées à mesure que la durée du séjour se prolonge sont fonction du temps mais aussi d'autres différences possibles des caractéristiques des diverses cohortes d'immigrants.
70. BERL (2003) utilise les données du recensement de 2001 pour examiner les recettes budgétaires et les dépenses publiques imputables aux immigrants, en distinguant parmi eux différentes catégories, déterminées principalement par la durée de séjour et la région d'origine, et il compare la contribution de ces personnes à celle de la population née en Nouvelle-Zélande. À la différence des travaux récemment effectués pour l'Australie, il n'est pas possible d'étudier les immigrants en fonction du programme au titre duquel ils ont été admis, puisque les données proviennent d'un recensement (Access Economics, 2002). Il n'est pas non plus possible de prendre directement en compte l'ampleur de la variation de ces contributions au fil du temps, notamment parce que les immigrés vieillissent et sont alors susceptibles de bénéficier de pensions ou d'occasionner une augmentation des dépenses de santé, et parce que certaines estimations de dépenses en faveur des immigrés reposent sur l'hypothèse que ces personnes adoptent le même comportement que les Néo-Zélandais à âge et à revenu égal. Les auteurs notent en outre qu'il ne faut pas nécessairement voir dans les résultats l'impact budgétaire de la présence des immigrés étant donné qu'une partie de cet impact ne se fait sentir que par le biais des effets sur les recettes et les dépenses représentées par les entreprises et les personnes nées en Nouvelle-Zélande dont la situation a été modifiée du fait des migrations. Parmi les autres aspects de la méthodologie, citons l'hypothèse selon laquelle les postes de dépenses non mentionnés au tableau 14 n'évoluent pas en fonction de la démographie. Faute de données sur le montant réel des impôts acquittés dans l'enquête, nombre de postes sont calculés en prenant, par exemple, les barèmes fiscaux applicables aux personnes physiques en fonction de leur revenu. Pour chaque type d'impôt et chaque poste de dépenses, les montants calculés de cette manière pour chaque groupe de population recensé sont extrapolés dans des proportions égales. Ainsi, les totaux globaux correspondent-ils aux montants effectifs des recettes et des dépenses budgétaires.
71. D'autres pays traditionnels « d'installation » (le Canada et l'Australie, par exemple) partagent ce point de vue, en partie fondé sur le fait que ces populations et ces sociétés n'auraient aucune existence sous la forme qu'elles revêtent actuellement sans les flux d'immigration substantiels et incessants (quoique que d'intensité variable) qui se produisent depuis plus d'un siècle. L'idée est aussi en partie fondée sur l'observation selon laquelle certaines « agglomérations » affichent généralement des taux de progression de croissance plus élevés, cette croissance semblant aller de pair avec une plus forte activité de recherche et de développement. Si le succès des activités de R-D est lui-même tributaire de la concentration géographique (ou de l'existence de « masses critiques ») de chercheurs dans des secteurs particuliers, plus la population sera importante, plus la probabilité d'engendrer un accroissement du revenu par habitant sera forte.

72. Par exemple, une récente étude empirique sur les économies d'échelle réalisables au niveau d'une économie toute entière (Ades et Glaeser, 1999) n'a porté que sur « les économies pauvres où il semble que les rendements croissants opèrent ».
73. Dans une étude sur la France et le Japon, Eaton et Eckstein (1997) estiment qu'il n'y a guère de rapport entre la taille d'une ville et la croissance. Wheeler (2002) a obtenu des résultats analogues à partir de données sur les villes des États-Unis, mais a constaté qu'il existe une relation en forme de U entre la population et la croissance quand on utilise des données correspondant à certaines circonscriptions administratives (comtés).
74. De nombreux immigrants (et les récentes mesures prises par les pouvoirs publics devraient en augmenter le pourcentage) arrivent alors qu'un emploi les attend déjà, ce qui fait qu'ils contribuent à augmenter l'offre presque immédiatement. Bien entendu, la part des immigrants pourvus d'un emploi s'accroît avec la durée de leur séjour. Mais une fois que les individus ont un emploi, leur solvabilité augmente. En revanche, s'ils étaient endettés avant de trouver un emploi, ils risquent de désespérer encore plus qu'avant, et de contribuer davantage à la demande qu'à l'offre, même si la production augmente à mesure que les immigrants s'insèrent sur le marché du travail.
75. L'étude n'explique pas ce qu'il faut entendre par « court terme », bien que la période soit inférieure à un an.
76. Une partie de ces entrées s'explique probablement par l'arrivée d'immigrants pour raisons d'affaires qui, par la suite, ont préféré placer le montant de leur « investissement » sur des comptes rémunérés, sans contribuer directement à accroître la demande. Il se peut également que ces entrées aient contribué à la hausse du taux de change qui s'est produite au milieu des années 90 et dont des signes sont réapparus ces derniers temps. L'étroitesse des liens entre les variations de ces entrées et celles des flux migratoires n'est pas totalement naturelle, étant donné que les données sont estimées à partir d'une articulation entre flux migratoires et transferts. Or les transferts ne font pas l'objet d'une observation directe. Des données relatives à la balance des paiements, on ne peut extraire les estimations des transferts courants opérés par les immigrés (rapatriements de fonds dans leur pays d'origine) car la méthodologie utilisée n'est pas considérée comme suffisamment fiable pour que l'on puisse séparer ces mouvements des autres. Il semble toutefois que les volumes en jeu soient nettement inférieurs à ceux des flux de capitaux.
77. Les différences entre les parts respectives des deux populations sont négligeables sauf dans les secteurs du bâtiment et de l'agriculture. Une enquête effectuée par le NZIS auprès d'immigrés arrivés en 2000-01 fait apparaître des différences plus marquées, quoique toujours faibles, dans la quasi-totalité des secteurs économiques, le bâtiment et l'agriculture demeurant les seules exceptions.
78. Voir, par exemple, les études économiques de l'OCDE de 2003 concernant l'Espagne et le Luxembourg. Toutefois, l'agriculture néo-zélandaise emploie à des travaux saisonniers un certain nombre de personnes combinant vacances et travail. Ces effectifs n'apparaissent pas dans les données d'enquête sur la population active citées dans le texte.
79. Les Néo-Zélandais expatriés sont bien connus pour leur utilisation des réseaux lorsqu'ils recherchent des informations. Il est peu vraisemblable que ceux qui partent séjourner à l'étranger n'aient pas recueilli d'informations de qualité relativement bonne sur ce à quoi ils devaient s'attendre. Ils ne doivent pas être nombreux dans ce cas. Selon toute probabilité, ils ont donc pris une décision rationnelle.

80. Ou du moins leur bien-être s'est amélioré. Beaucoup d'expatriés peuvent choisir d'exercer un travail à mi-temps ou n'exigeant que de faibles qualifications pour bénéficier de davantage de loisirs, quoique leur revenu s'en trouve probablement réduit également, pendant une partie de leur séjour.
81. Voir, par exemple, Chiswick *et al.*, (2002) et, pour des résultats de cette nature concernant le Royaume-Uni, voir Shields et Wheatley Price (2001).
82. Il s'agissait d'un échantillon non représentatif de 1 600 expatriés environ, contactés, entre autres, par le biais d'associations d'anciens élèves d'universités, d'organisations patronales ou des consulats de Nouvelle-Zélande.
83. La recherche portait sur un groupe de personnes ayant obtenu un diplôme universitaire en Irlande en 1992 et qui résidaient dans ce pays en 1998. Les hommes ayant travaillé à l'étranger entre ces deux dates affichaient un revenu supérieur d'environ 10 pour cent à celui de leurs homologues sédentaires. Aucune différence n'a été observée dans le cas des femmes.
84. L'étude de Winkelmann et Winkelmann (1998) a en fait été ordonnée par le gouvernement en 1997 afin d'enquêter sur ce problème.
85. Ces travaux englobent l'enquête longitudinale sur les immigrants envisagée, déjà citée.
86. Comme cette enquête n'englobe pas les employeurs qui auraient pu embaucher des immigrants mais ne l'ont pas fait, on observe une erreur systématique allant dans un sens positif dès lors que les employeurs sont parvenus à embaucher. Les résultats proviennent d'une enquête menée en 2000-01 auprès de 387 employeurs.
87. Voir www.newkiwis.co.nz et www.hi-q.nz/main/index.html.
88. La chambre de commerce d'Auckland estime que, généralement, pas moins de 70 pour cent des offres d'emploi ne sont pas publiées dans la presse mais pourvues grâce au « bouche à oreille », ce qui, à l'évidence, constitue un handicap pour les immigrants de fraîche date.
89. Parmi les personnes ayant bénéficié sans interruption d'allocations de chômage pendant les deux années allant d'octobre 1997 à septembre 1999, la moitié y faisait encore appel pendant les douze mois suivants, tandis qu'un peu plus d'un quart était sorti du régime d'indemnisation et subvenait à ses propres besoins. Gobbi et Rea (2002) ont examiné une cohorte de chômeurs à court terme et de chômeurs de longue durée qui étaient sortis du registre du chômage en 1993. La moitié d'entre eux bénéficiait à nouveau de l'allocation chômage moins d'un an plus tard et ils étaient 70 pour cent dans ce cas dans les quatre années suivantes.
90. En 2003, 83 pour cent des bénéficiaires de l'allocation chômage de longue durée (plus d'un an) n'avaient pas d'enfants à charge. La proportion est à peu près la même pour l'allocation maladie.
91. Voir les tableaux 3.2 et 3.5 d'OCDE (2002f). On se réfère ici au taux net de remplacement (après impôt) par rapport à un emploi salarié rémunéré aux deux tiers du salaire moyen (la majorité des bénéficiaires en mesure de trouver un emploi risquant fort de ne trouver qu'un emploi faiblement rémunéré).
92. Voir OCDE (2003f) et Blundell (2002) pour une analyse plus approfondie.
93. On trouvera dans OCDE (2001d) et Fredriksson et Holmlund (2003) des exposés de la théorie et un certain nombre d'exemples.

94. En juin 2003, 4.1 pour cent des personnes âgées de 15 à 64 ans recevaient soit une allocation maladie, soit une allocation d'invalidité. Ce chiffre est comparable à ceux relevés en Allemagne et au Canada, mais il est nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE (5.8 pour cent en 1999). Dans certains pays, comme la Pologne, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède, les taux d'invalidité sont supérieurs à 8 pour cent de la population d'âge actif. Voir OCDE (2003h).
95. D'après une enquête de l'University of Auckland Business School publiée en juin 2003.
96. À partir d'un échantillon composé d'un millier de conventions collectives signées dans le cadre de l'ERA, le Department of Labour (2003) constate que les trois quarts des conventions qui couvrent les deux tiers des salariés contenaient des clauses relatives à la vente ou au transfert de tout ou partie de l'entreprise (aux termes de la loi, le pourcentage devrait être de 100 pour cent, mais aucune pénalité n'est prévue en cas de non-respect). Aux termes de la grande majorité de ces clauses, les travailleurs qui restent employés par le nouveau propriétaire aux mêmes conditions et modalités ne peuvent prétendre à une indemnité de licenciement.
97. L'Allemagne est le seul pays de l'OCDE où un travailleur qui démissionne volontairement dans ces conditions a droit à une indemnité de licenciement. Une directive de l'UE précise que le personnel continuera d'être employé aux mêmes conditions et modalités, mais laisse aux États membres le soin de décider la réponse à apporter lorsqu'un salarié décide volontairement de ne pas travailler pour le nouveau propriétaire. Au Danemark, une indemnité de licenciement peut être versée si un travailleur donne sa démission parce que le changement de propriété entraîne une grave dégradation de son statut. Voir Blanpain et Engels (1998), IPD (1995) et Watson Wyatt (1997) pour plus de détails sur la législation du travail au niveau de l'UE et dans les États membres. La directive de l'UE à laquelle il est fait référence est la directive 77/187 amendée par la directive 98/50. En Australie, la pratique varie selon les États, certains n'assurant ni la continuité de l'emploi, ni le transfert automatique des avantages accumulés.
98. Sauf indication contraire, le PIB se réfère à la mesure fondée sur la production qui est considérée comme plus fiable que la mesure fondée sur les dépenses.
99. En termes bruts, l'excédent n'était que de 2 milliards de dollars néo-zélandais (1.5 pour cent du PIB), ce qui est légèrement inférieur aux résultats de l'année précédente et aux prévisions budgétaires, en dépit d'une augmentation des recettes beaucoup plus importante que prévu : une réduction du taux d'actualisation présumé a conduit à une forte diminution du solde en raison de son effet sur la valorisation des engagements non financiers du gouvernement au titre des retraites des agents de l'État (10.7 milliards de dollars néo-zélandais) et au titre de l'encours des demandes d'indemnisation au titre de l'assurance accidents (9.2 milliards de dollars néo-zélandais en termes bruts et 4.3 millions en termes nets). Des estimations plus élevées de l'augmentation des coûts de main-d'œuvre à long terme ont également contribué à la hausse des demandes d'indemnisation estimées au titre de l'assurance accidents, tout comme les pertes d'investissement et les dévaluations d'actifs dans les secteurs de la défense et de l'électricité. Le financement total des engagements au titre de l'assurance accidents est prévu pour 2014.
100. Statistics New Zealand n'a pas publié de comptes pour les administrations publiques depuis 1997. Toutes les données figurant dans le texte sont des estimations de l'OCDE.
101. La contribution totale de l'État est de près de 1½ milliard de dollars néo-zélandais par an. Le fonds devrait commencer à investir au dernier trimestre de la présente

- année civile. Au milieu de l'année, ses actifs s'élevaient à 1.9 milliard de dollars néo-zélandais.
102. Ce chiffre diffère des estimations publiées par le gouvernement car il ne tient pas compte des actifs financiers du Fonds New Zealand Superannuation (NZS).
 103. De fait, si l'on prolongeait les projections au-delà de 2051, l'écart estimé serait beaucoup plus important dans la mesure où le solde de fonctionnement se détériorerait de plus en plus vite et où la dette nette augmenterait de façon explosive. Quelques autres pays comme le Danemark tentent d'assurer l'équilibre de leurs finances publiques sur une période supérieure à 50 ans.
 104. Il s'agirait d'intégrer les changements dus à l'évolution démographique, au règlement des différends juridiques et aux pertes estimées sur les prêts aux étudiants. Certains éléments instables précisés à l'avance seront exclus et ne seront pris en compte que dans le cadre des évaluations de fin d'année. Les dépenses de capital seront évidemment incluses, mais l'objectif recherché par cette nouvelle approche est de parvenir à un meilleur équilibre entre les dépenses courantes et les dépenses en capital.
 105. L'impact de ces changements devra être limité et lissé dans le temps pour conserver au projet sa crédibilité.
 106. Les changements prioritaires identifiés par cet examen visaient à i) améliorer la prestation de services mieux intégrés, axés sur les usagers ; ii) réduire la fragmentation et améliorer la cohérence ; et iii) relever le niveau des agents du secteur public et développer une culture du secteur public (rapport au Parlement, projet de loi sur les finances publiques – State Sector Management Bill, p. 4).
 107. Les entités de la Couronne sont au nombre de 2 780 dont 2 600 sont des School Boards of Trustees. (conseils d'administration d'établissements scolaires) Les autres revêtent différentes formes : quelques unes sont des organismes statutaires (l'ACC par exemple), d'autres sont des sociétés (comme les neuf instituts de recherche de la Couronne) et un petit nombre d'entre elles sont des entités comportant un membre unique, comme le Commissioner for Children.
 108. C'est aussi une proposition de la State Services Commission (2003).
 109. À prix courants, sans redevance d'émission, les centrales au charbon ont un léger avantage économique et représenteraient 31 pour cent de la capacité nouvelle de 2 200 MW à installer, contre 14 pour cent pour les turbines à gaz à cycle combiné (ministère du Commerce, 2000). Même fixée à un faible niveau, la redevance d'émission pourrait modifier sensiblement cet équilibre, puisqu'une redevance de 13 dollars néo-zélandais (environ 8 dollars des États-Unis) par tonne de CO₂ majorerait de 9 pour cent le prix du charbon par rapport au gaz. Cela encouragerait la poursuite des efforts de prospection, étant donné que les gisements de gaz sont en voie d'épuisement.
 110. L'exemption du secteur agricole implique des réductions d'émissions inférieures à celles qu'engendrerait une taxe optimale. La Nouvelle-Zélande aura donc moins de permis à vendre sur le marché international, d'où des effets négatifs sur les termes de l'échange et le revenu national. La perte économique estimée est toutefois très faible, de l'ordre de 0.1 pour cent de la consommation des ménages, car le prix prévu des permis (13 dollars néo-zélandais par tonne de CO₂) est très bas, à en juger par l'ensemble des estimations actuelles (voir AIE, 2002 et NZIER, 2001a).
 111. Estimations de l'OCDE d'après des données présentées dans NZIER (2001b). Le chiffre de 40 dollars néo-zélandais est obtenu par péréquation des valeurs actuelles nettes avec un taux d'actualisation de 10 pour cent, comme indiqué dans NZIER (2001b).

- Bien que l'étude NZIER (2001b) mentionne un taux d'actualisation de 10 pour cent, l'auteur obtient un chiffre différent pour la valeur de seuil car il égalise les taux de rendement internes respectifs, méthodologie qui n'est pas appropriée.
112. Les données nationales récentes ne sont pas comparables avec celles du rapport précédent sur ce sujet (ministère de l'Environnement, 1997). Une étude nationale à jour sur la qualité de l'eau, qui devrait dessiner les tendances au fil du temps, doit être publiée au début de 2004. Un si long intervalle depuis 1997 ne permet pas au public de suivre l'évolution de la qualité de l'eau à l'échelle nationale. Toutefois, les conseils régionaux publient plus régulièrement des rapports contenant des données comparables, qui permettent de détecter certaines tendances.
 113. Entre 1990 et 2002, le troupeau laitier a augmenté de 51 pour cent pour atteindre 3,9 millions de têtes ; il génère un volume d'effluents équivalent à celui que produiraient 52 millions de personnes (Poore, 2003).
 114. Une moyenne de 7 839 bactéries de ce type par litre a été relevée dans des échantillons d'eaux de surface pris sur 465 sites au cours de la période 1995-2001, soit un niveau approprié pour faire boire le bétail mais très supérieur au seuil de 2 000 bactéries par litre prévu pour les eaux de baignade.
 115. Lors d'une étude réalisée pour le ministère de la Santé (2002), des campylobactéries ont été trouvées dans 60 pour cent des échantillons d'eau prélevés sur 25 sites.
 116. Aux termes de la RMA de 1991, tous les rejets de contaminants doivent bénéficier d'un consentement de la part du Conseil régional intéressé ou être autorisés par une disposition d'un plan régional.
 117. Cette remarque se fonde sur les conclusions tirées dans Statistics New Zealand (2002b), mais l'OCDE n'a pas reçu de données qui la confirment.
 118. Cette estimation comprend les dépenses d'équipement pour la collecte et le traitement des eaux usées mais aussi pour la distribution d'eau potable et la collecte des eaux pluviales.
 119. Au niveau à 6 chiffres du Système harmonisé.
 120. Les pays de la Quadri-latérale sont les États-Unis, l'Union européenne, le Japon et le Canada.
 121. Les taux tarifaires aujourd'hui situés dans une fourchette de 17 à 19 pour cent, notamment pour le textile, la chaussure et les vêtements, seront ramenés à 10 pour cent d'ici à juillet 2009. Les autres taux passeront à 5 pour cent d'ici à juillet 2008.
 122. La Nouvelle-Zélande n'importe pas d'oeufs frais ni de volailles et interdit tous les fromages non pasteurisés à l'exception d'une liste restreinte de fromages spécifiques fabriqués en Suisse. Quelques membres de l'OMC ont critiqué officiellement les restrictions que la Nouvelle-Zélande impose à l'importation de produits laitiers (OMC, 2003).

Bibliographie

- Access Economics (2002), « The Impact of Permanent Migrants on the Commonwealth Budget », Report for the Department of Immigration and Multicultural and Indigenous Affairs, Canberra, mai.
- Ades, A.F. et E.L. Glaeser (1999), « Evidence on Growth, Increasing Returns, and the Extent of the Market », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 114, n° 3.
- Antweiler, Werner et Daniel Treffler (2002), « Increasing Returns and All That: A View from Trade », *American Economic Review*, vol. 92, n° 1, mars.
- Arjona, Roman, Maxime Ladaique et Mark Pearson (2001), Growth, Inequality and Social Protection, OCDE, Politique du marché du travail et politique sociale. Documents hors série, n° 51.
- Barrett, A. et P.J. O'Connell (2001), « Is There a Wage Premium for Returning Irish Migrants? », *The Economic and Social Review*, vol. 32, n° 1, janvier.
- Bedford, R., E. Ho et J. Lidgard (2001), « International Migration in New Zealand: Context, Components and Policy Issues », *Journal of Population Research and New Zealand Population Review* (joint issue), septembre.
- Bedford R., C. Bedford, E. Ho et J. Lidgard (2002), « The Globalisation of International Migration in New Zealand: Contribution to a Debate », *New Zealand Population Review*, vol. 28, n° 1.
- BERL, Business et Economic Research Ltd (2003), *The Fiscal Impact of Migrants to New Zealand 2003*, Report to New Zealand Immigration Service, Wellington, avril.
- Berry, Mark et Michael Pickford (2002), « The Efficiencies Defence in Merger Analysis: A New Zealand Perspective », New Zealand Institute for the Study of Competition and Regulation.
- Biotechnology Taskforce (2003), *Growing the Biotechnology Sector in New Zealand: A Framework for Action*, mai.
- Black, Melleny, Melody Guy et Nathan McLellan (2003a), « Productivity in New Zealand 1988 to 2002 », Treasury Working Paper 03/06, Wellington.
- Black, Melleny, Mark Vink et Bruce White (2003b), « Aspects of the New Zealand Export Performance: An Evaluation of the Contribution of Exports to Economic Growth », Paper presented to the New Zealand Association of Economists' Conference, Auckland, juin.
- Blanpain, Roger et Chris Engels (1998), *European Labour Law*, Fifth and Revised Edition, Kluwer Law International, The Hague.
- Blomström, Magnus (2002), « L'économie des incitations à l'investissement international » dans OCDE, *Perspectives de l'investissement international* n° 1.

- Briggs, Phil et John Ballingall (2001), « A comparison of Australia's and New Zealand's export performance using shift share analysis », NZ Institute of Economic Research paper; Wellington.
- Blundell, Richard (2002), « Welfare-to-Work: Which Policies Work and Why? », *Keynes Lectures in Economics* 2001, www.ifs.org.uk/conferences/keynes2001.pdf.
- Boyd, C. (2003), « Migrants in New Zealand: An Analysis of Labour Market Outcomes for Working Aged Migrants Using 1996 and 2001 Census Data », Department of Labour, Wellington.
- Buckle, Robert A., David Haugh et Peter Thomson (2002), « Growth and Volatility Regime Switching Models for New Zealand GDP data », Treasury Working Paper 02/08, Wellington.
- Bushnell, P. et Wai Kin Choy (2001), « Go West, Young Man, Go West! », Treasury Working Paper 01/7, Wellington.
- Chiswick, Barry R., Lew Liang Lee et Paul W. Miller (2002), « Immigrants' Language Skills and Visa Category », IZA Discussion Paper n° 471, Bonn.
- Crown Company Monitoring Advisory Unit (CCMAU) (2002), *Briefing to the Incoming Minister for Crown Research Institutes*, Wellington.
- Department of Labour (2003), *ERA Info*, vol. 11, Wellington.
- Design Industry Task Force (2003), « A Report and Strategic Plan », Wellington.
- Downing, Richard, Nathan McLellan, Kam Szeto et John Jansen (2002), « Trend Growth in NZ: An Exploration of Recent Developments and Prospects », note non publiée du ministère des Finances, Wellington.
- Eaton, J. et Z. Eckstein (1997), « Cities and Growth: Theory and Evidence from France and Japan », *Regional Science and Urban Economics*, n° 27.
- Energy Link (2002), *NZ Electricity Outlook – Dry Year Risk 2003/04-2006/07*, Rapport préparé pour le ministère du Développement économique, décembre.
- Equal Employment Opportunities Trust (2000), « Recruiting Talent: A Research Report », Auckland.
- Commission européenne (2001), « Campylobacter », *Report on Trends and Sources of Zoonotic Agents in the European Union and Norway*, Bruxelles.
- Fabling, Richard et Arthur Grimes (2003), « Practice Makes Profit: Business Practices for Firm Success », Communication à la New Zealand Association of Economists' Conference, Auckland.
- Fredriksson, Peter et Bertil Holmlund (2003), « Improving Incentives in Unemployment Insurance: A Review of Recent Research », document non publié de l'OCDE, Paris.
- Gal, Michal S. (2003), *Competition Policy for Small Market Economies*, Harvard University Press.
- Gobbi, Maria et David Rea (2002), « The Unemployment Spells of Registered Jobseekers », *Labour Market Bulletin 2000-02 Special Issue*, Department of Labour, Wellington.
- Goh, K. et R. Downing (2002), « The Impact of Net Migration on the Macroeconomy », New Zealand Treasury.
- Golub, Stephen (2003), « Measures of Restrictions in Inward Foreign Direct Investment for OECD Countries », OCDE, Documents de travail du Département des affaires économiques n° 357.
- Glass, H. et Wai Kin Choy (2001), « Brain Drain or Brain Exchange? », Treasury Working Paper 01/22, Wellington.

- Grimes, Arthur, Frank Holmes et Roger Bowden (2002), « An ANZAC Dollar? Currency Union and Business Development », Institute of Policy Studies, Wellington.
- Hamill, K.D. et B. McBride (2003), « River Water Quality Trends and Increased Dairying in Southland, New Zealand », *New Zealand Journal of Marine and Freshwater Research*, vol. 37, The Royal Society of New Zealand.
- Head, K. et J. Ries (1998), « Immigration and Trade Creation: Econometric Evidence from Canada », *Revue canadienne d'économique*, vol. 31, n° 1.
- ICT Task Force (2002), *Breaking Through the Barriers*. Draft Report, novembre.
- Infometrics (2000), « New Zealand's Venture Capital Market ». NZ Treasury Working Paper n° 00/19.
- Infometrics (2002a), « Firm Level Manufacturing Export Study », Wellington.
- Infometrics (2002b), *Review of Import Tariffs beyond 2005*. Report commissioned by the Ministry of Economic Development, Wellington.
- Infometrics (2002c), *Firm-Level Manufacturing Export Study*. A report prepared for the Ministry of Economic Development, The Treasury and Trade New Zealand. Wellington.
- Infometrics (2003), *Generating Growth: Infrastructure*. Report prepared for the Growth and Innovation Advisory Board, Wellington.
- Ingram, Gregory K. et Zhi Liu (1997), « Motorization and the Provision of Roads in Countries and Cities », World Bank Policy Research Working Paper n° 1842, Washington.
- International Energy Agency (Agence internationale de l'énergie) (2002), *Beyond Kyoto: Energy Dynamics and Climate Change Stabilisation*.
- Larsen, K. et S. Vincent-Lancrin (2002), « Le commerce international de services d'éducation: est-il bon ? Est-il méchant ? » Politiques et gestion de l'enseignement supérieur, vol. 14, n° 3, OCDE, Paris.
- L.E.K. Consulting (2001), *New Zealand Talent Initiative, Strategies for Building a Talented Nation*, Auckland, novembre.
- McCallum, John (1995), « National Borders Matter: Canada-US Regional Trade Patterns », *American Economic Review*, vol. 85, n° 3.
- McCann, Philip (2003), « Geography, Trade and Growth: Problems and Possibilities for the New Zealand Economy », Treasury Working Paper 03/03, Wellington.
- McLeod, Rory (2003), « Competition Policy in Small Economies. New Zealand ». Communication au Forum mondial de l'OCDE sur la concurrence, février 2003.
- Ministry of Commerce (2000), *Energy Outlook to 2020*, Wellington.
- Ministry of Economic Development (2003a), *Growth and Innovation Framework. Benchmark Indicators Report 2003*, Wellington.
- Ministry of Economic Development (2003b), *New Zealand Energy Outlook to 2025*, Wellington.
- Ministry of Education (1999), « Briefing to the Incoming Minister of Education », Wellington.
- Ministry of the Environment (1997), *The State of New Zealand's Environment*, Wellington.
- Ministry of Health (2002), *Potential Transmission Routes of Campylobacter from the Environment to Humans*, Wellington.
- Ministry of Research, Science and Technology (2003), *New Zealand Biotechnology Strategy*, Wellington, mai.
- Ministry of Social Policy (2001), *The Social Report 2001*, Wellington.

- NBNZ (2003), « One for the Road », *National Bank of New Zealand Comment*, 3 July, Wellington.
- NZCCP, New Zealand Climate Change Programme (2002), *The Government's Preferred Policy Package: a Discussion Document*, Wellington.
- NZIER, New Zealand Institute of Economic Research (1998), *Economic Impacts of Migration*, Report for Department of Labour, Wellington.
- NZIER, New Zealand Institute of Economic Research (2000), *The Net Fiscal Cost of Sub-Groups of the Australian Population*, Report to the Ministry of Social Policy, Wellington, juillet.
- NZIER, New Zealand Institute of Economic Research (2001a), *The Economic Effects of Greenhouse Gas Emission Policies: a Quantitative Evaluation*, Wellington.
- NZIER, New Zealand Institute of Economic Research (2001b), *Effects of New Zealand's Climate Change Policies on the Forestry Sector: Stage I Preliminary Assessment*, Wellington, septembre.
- NZIER, New Zealand Institute of Economic Research (2002), *A US-Australia Free-Trade Agreement. A qualitative assessment of the qualitative impacts on New Zealand*. Report to the Ministry of Foreign Affairs and Trade and Treasury
- NZIS, New Zealand Immigration Service (2001), « The Immigration Consulting Industry in New Zealand », Wellington, juillet.
- New Zealand Treasury (2002), « Taxation of inbound investment », mai. Wellington.
- New Zealand Treasury (2003), « The New Zealand Fiscal Management Approach – An Explanation of Recent Changes », Wellington, janvier.
- Nolan, Patrick (2002), « New Zealand's Family Assistance Tax Credits: Evolution and Operation », Treasury Working Paper 02/16, Wellington.
- Nolan, Patrick (2003), « New Zealand's Social Assistance System: Financial Incentives to Work », Treasury Working Paper 3/18, Wellington.
- Nicoletti, Giuseppe, Stefano Scarpetta et Olivier Boylaud (1999), « Summary Indicators of Product Market Regulation with an Extension to Employment Protection Legislation », OCDE, Documents de travail du Département des affaires économiques n° 226.
- OCDE (1997), *PME et mondialisation*, Paris.
- OCDE (1999), « Protection de l'emploi et performance du marché du travail », *Perspectives de l'emploi 1999*, Paris.
- OCDE (2000a), *La littératie à l'ère de l'information : Rapport final de l'Enquête internationale sur la littératie des adultes*, OCDE et Statistiques Canada, Paris.
- OCDE (2000b), « Conditions d'attribution des indemnités de chômage », chapitre 4 des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, juin, Paris.
- OCDE (2000c), *Indicateurs environnementaux pour l'agriculture, Volume 3 : Méthodes et résultats*, Paris.
- OCDE (2000d), « Nouvelle-Zélande », *Dossiers du CAD*, vol. 1, n° 3, Paris.
- OCDE (2001a), *Connaissances et compétences : des atouts pour la vie – Premiers résultats de PISA 2000*, Paris.
- OCDE (2001b), *Impôt sur les sociétés et investissement direct étranger : L'utilisation d'incitations fiscales*, Paris.
- OCDE (2001c), *Connaissances et compétences : des atouts pour la vie – Premiers résultats de PISA 2000*, Paris.
- OCDE (2001d), *Politiques du marché du travail et service public de l'emploi*, Paris.
- OCDE (2001e), *Implications budgétaires du vieillissement : prévisions des dépenses liées à l'âge*, chapitre IV des *Perspectives économiques de l'OCDE n° 69*, juin.

- OCDE (2002a), « Échanges intra-branche et intra-groupe et internationalisation de la production », chapitre 6 des *Perspectives économiques de l'OCDE n°71*, juin, Paris.
- OCDE (2002b), *Benchmarking Industry-Science Relationships*, Paris.
- OCDE (2002c), *L'investissement direct étranger au service du développement : Optimiser les avantages, minimiser les coûts*, Paris.
- OCDE (2002d), *Perspectives des technologies de l'information de l'OCDE*, Paris.
- OCDE (2002e), *Perspectives de l'OCDE sur les PME 2002*, Paris.
- OCDE (2002f), *Prestations et salaires : Les indicateurs de l'OCDE*, Paris.
- OCDE (2003) *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2003*, Paris.
- OCDE (2003a), *Quelle politique pour la croissance*, Paris.
- OCDE (2003b), *Des débouchés commerciaux pour la science*, Paris.
- OCDE (2003c), *Checklist for Foreign Direct Investment Incentive Policies*, Paris.
- OCDE (2003d), *Regards sur l'éducation*, Paris.
- OCDE (2003e), *Études économiques de l'OCDE : Canada*, Paris.
- OCDE (2003f), « Rendre le travail rémunérateur et accessible à tous », chapitre 3 des *Perspectives de l'emploi 2003*, Paris.
- OCDE (2003g), « Prestations et emploi : amis ou ennemis? Interactions entre mesures sociales actives et passives », chapitre 4 des *Perspectives de l'emploi 2003*, Paris.
- OCDE (2003h), *Transformer le handicap en capacité*, Paris.
- OCDE (2003i), *Flexibilité structurelle et résilience des économies en cas de choc*, ECO/CPE/WP1 (2003)7.
- OCDE (2003j), *Agriculture, échanges et environnement : le secteur porcin*, Paris.
- Oliver, P. (2000), *Employment of Professional Migrants to New Zealand – Barriers and Opportunities*, Report prepared for Work and Income New Zealand.
- Parliamentary Commissioner for the Environment (2000), *Ageing Pipes and Murky Waters: Urban Water Systems Issues for the 21st Century*, Wellington.
- Perkins, J., P. Brain, I. Manning et T. Klingender (1990), *Immigration and Scale Economies*, Australian Government Publishing Services, Canberra.
- PIRLS (2001), *IEA's Study of Reading Literacy Achievement in Primary Schools in 35 Countries*, International Association for the Evaluation of Educational Achievement, Boston.
- Poore, M. (2003), *Intensive Dairying: Implications for Public Health*, communication à la New Zealand Geographical Society's 22nd Conference, Auckland, 6-11 juillet, cité dans le *New Zealand Herald* du 25 juillet 2003.
- PriceWaterhouse Coopers (2003), *Bank Lending Practices to Small and Medium Enterprises*. Rapport préparé pour le ministère du Développement économique.
- Private Sector Liaison Group on Research and Development (2003), *Private Sector Views on current Tax Treatment of Research and Development*.
- Razzak, Weshah A. (2002), « Towards Building a New Consensus About New Zealand's Productivity », Paper presented to the Workshop on Technical Change, Productivity and Economic Growth, Wellington.
- RBNZ (2003), *Monetary Policy Statement September 2003*, Reserve Bank of New Zealand, Wellington.

- Rhodes, D. et J. Novis (2002), « The Impact of Incentives on the Development of Plantation Forest Resources in New Zealand », Ministry of Agriculture and Forestry Information Paper n° 45, Wellington.
- Scollay, Robert (2002), « The impact on New Zealand of a FTA between Australia and the United States », mimeo, APEC Study Centre, University of Auckland.
- Scott, Graham (1996), « NZ's Fiscal Responsibility Act », *Agenda*, vol. 2, n° 1, Canberra.
- Sharp, B.M. (2001), « Sustainable Development: Environment and Economic Framework Integration », Treasury Working Paper 01/27, Wellington.
- Shields, M.A. et S. Wheatley Price (2001), « Language Fluency and Immigrant Employment Prospects: Evidence from Britain's Ethnic Minorities », *Applied Economics Letters*, vol. 8.
- Simmons, Geoff (2002), « Growing Pains: New Zealand Qualitative Evidence on Hurdles to Exporting Growth », New Zealand Treasury Working Paper 02/10, Wellington.
- State Services Commission (2003), « Doing the Right Things and Doing Them Right – Improving Evaluative Activity in New Zealand », Wellington, septembre.
- Statistics New Zealand (2000), « New Zealand's International Trade in Services », *Key Statistics*, Wellington, mars.
- Statistics New Zealand (2001), *Modern Biotechnology Activity in New Zealand*, Wellington.
- Statistics New Zealand (2002a), *Statistics on Information Technology in New Zealand Updated to 2002*, Wellington.
- Statistics New Zealand (2002b), *Monitoring Progress towards a Sustainable New Zealand*, Wellington.
- Stuart, D. (2000), *Asian Community Needs, Lifestyle and Interaction with Auckland City Council*, Kudos Organisational Dynamics Ltd.
- Sturrock, Fiona et Steven May (2002), *PISA 2000: The New Zealand Context*, Ministry of Education, Wellington.
- Tertiary Education Advisory Commission (TEAC) (2001), *Shaping the Funding Framework*, Wellington.
- Vernez, G. et K.F. McCarthy (1996), « The Costs of Immigrants to Taxpayers », RAND.
- Watson, Wyatt (1997), *Employment Terms and Conditions: Europe*, Watson Wyatt Worldwide, Bruxelles.
- Wheeler, C. (2003), « Evidence on Agglomeration Economies, Diseconomies, and Growth », *Journal of Applied Econometrics*, vol. 18, n° 1.
- Winkelmann, L. et R. Winkelmann (1998), « Immigrants in New Zealand: A Study of Their Labour Market Outcomes », Report for the Department of Labour, Wellington.
- WTO (OMC), World Trade Organisation (Organisation mondiale du commerce) (2003), *Examen des politiques commerciales – Nouvelle-Zélande – Rapport du Secrétariat*.
- Yoo, Kwang-Yeol (2003), « Corporate Taxation of Foreign Direct Investment Income, 1991-2001 », OCDE Documents de travail du Département des affaires économiques n° 365.

Table des matières

Évaluation et recommandations	9
I. Principaux enjeux	25
Comprendre l'évolution de la productivité	27
Renforcer la croissance de la productivité	31
Accroître les taux d'emploi des groupes marginaux	44
Continuer de faire preuve de prudence sur le plan budgétaire	46
Résumé	48
II. Bâtir une économie innovante et en prise avec le monde	51
Cadre gouvernemental pour la croissance et l'innovation	52
Renforcer les connexions mondiales	57
Créer un environnement plus propice à la petite entreprise	68
Soutenir l'innovation	76
Comblar les déficits d'infrastructure	86
Conclusions	91
III. L'impact économique des migrations	93
Introduction	93
Évolution passée et faits nouveaux concernant les flux migratoires	94
Action des pouvoirs publics	101
L'impact économique des migrations	115
Politique d'intégration (« installation »)	127
Conclusions	129
IV. Améliorer le fonctionnement du marché du travail pour les groupes marginaux	133
Qui sont les chômeurs de longue durée ?	133
Caractéristiques du système de garantie de ressources	138
Vers l'adoption d'un système de prestations liées à l'exercice d'un emploi	142
Il faut simultanément renforcer les mesures d'activation et les appliquer de manière plus rigoureuse	147
Préserver la flexibilité du marché du travail et ses effets bénéfiques	153
V. Évolution et politique macroéconomiques	159
Évolution macroéconomique	159
Résultats budgétaires récents et sujets de préoccupation pour l'avenir	166

VI. Quelques aspects du développement durable	177
Changement climatique	177
Réduire la pollution de l'eau	186
Améliorer les conditions de vie dans les pays en développement	190
Notes	196
Bibliographie	210
Annexes	233



Encadrés

1. Admission temporaire	110
2. La flexibilité des marchés du travail est favorable à la croissance et à la capacité d'adaptation de l'économie	154
3. Le nouvel objectif d'inflation de la Banque de réserve	166
4. Intégration des différents éléments du développement durable dans l'action des pouvoirs publics	178

Tableaux

1. Croissance de la production potentielle à moyen terme	28
2. Croissance de la productivité par secteur en Nouvelle-Zélande et en Australie	30
3. Autres scénarios budgétaires	47
4. Dépôts de brevets à l'OEB : total et part des TIC et de la biotechnologie	55
5. Exportations manufacturières : parts sectorielles et taux de croissance, par niveau de technologie	60
6. Dépenses de R-D, par type de financement et par secteur exécutant	81
7. Corrélation entre les écarts de production et les flux migratoires de Nouvelle-Zélande	99
8. Arrivées et départs à titre permanent et de longue durée	100
9. Lieu de naissance des résidents nés à l'étranger, 1996 et 2001	102
10. Évolution du test à points pour l'admission en Nouvelle-Zélande dans la catégorie « compétences générales	103
11. Programme en matière d'immigration, 2003-04	104
12. La nouvelle catégorie « compétences générales » tableau d'attribution des points	106
13. Taux d'emploi de certaines catégories d'immigrants : données de l'étude pilote LisNZ	120
14. La contribution budgétaire des immigrants	122
15. Les chômeurs et les méthodes de recherche d'emploi	134
16. Taux d'emploi	135
17. Prestations en fonction de leur durée	137
18. Taux de compensation de la perte de revenu assuré par les prestations pour les parents isolés	140
19. Éléments des stratégies d'activation au Danemark, en Irlande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni	149

20.	Période d'essai avant de pouvoir bénéficier d'une indemnité pour licenciement injustifié	157
21.	Prévisions économiques à moyen terme	165
22.	Résultats budgétaires récents	167
23.	Le bilan de l'État	170
24.	Estimations de l'écart budgétaire	173
25.	Principaux indicateurs : changement climatique	180
26.	Émissions de GES et indicateurs sectoriels	181
27.	Indicateurs de performance : pollution de l'eau	187
28.	Importations non énergétiques des pays de l'OCDE en provenance des pays en développement	191
29.	Droits consolidés applicables aux produits industriels	193
A1.	Évaluation de la surveillance structurelle et recommandations	216
A2.	Dépenses publiques au titre des programmes du marché du travail	228
A3.	Exemples de prestations subordonnées à l'exercice d'un emploi	230

Graphiques

1.	PIB réel par habitant par rapport à la moyenne de la zone OCDE	25
2.	Composantes de l'écart de revenu	26
3.	Croissance tendancielle de la productivité	29
4.	Taille moyenne des entreprises	33
5.	Personnes ayant au moins un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire	35
6.	Taux d'investissement des entreprises	38
7.	Taux d'investissement dans les TIC	39
8.	Parts de marché à l'exportation	40
9.	Taux d'emploi	44
10.	Intensité des échanges	58
11.	Investissement direct à l'étranger	59
12.	Taux d'imposition effectifs moyens sur les investissements transfrontaliers, 2001	65
13.	Taux de survie des entreprises par taille	69
14.	Capital-risque	73
15.	Coûts de conformité des petites entreprises	75
16.	Ressources affectées à la R-D	77
17.	Coopération internationale pour la science et la technologie	78
18.	Propriété transfrontalière des inventions, 1997-99	79
19.	Subventions fiscales à la R-D	83
20.	Part des différents pays dans les flux migratoires	95
21.	Taux de migration nets en Nouvelle-Zélande et dans certains autres pays de l'OCDE	96
22.	Variabilité des migrations depuis 1960 par rapport à la taille de la population	97
23.	Contributions du solde migratoire et de l'accroissement naturel de la population à la croissance démographique	97
24.	Pyramide des âges de la population : personnes nées en Nouvelle-Zélande et personnes nées à l'étranger	98

25.	Flux migratoires et demande de main-d'œuvre qualifiée	99
26.	Niveau d'études atteint par les immigrants de fraîche date et par les Néo-Zélandais	113
27.	Écarts de revenu entre les immigrants et les personnes nées en Nouvelle-Zélande, 1986 et 1996	117
28.	Écarts de revenus entre les immigrés et les personnes nées en Nouvelle-Zélande par région d'origine, 1996	117
29.	Revenus relatifs des immigrants en 2001, par tranche d'âge et date d'arrivée	119
30.	Situation au regard du marché du travail des personnes nées en Nouvelle-Zélande et des immigrants	121
31.	Les transferts de capitaux opérés par les immigrés dans la balance des paiements	125
32.	Bénéficiaires de prestations	135
33.	Indicateurs des taux d'emploi	136
34.	Le salaire minimum des adultes	141
35.	Prestations liées à l'exercice d'un emploi	144
36.	Les dépenses publiques au titre des crèches et de l'enseignement préprimaire	146
37.	Prix des produits de base et résultats à l'exportation	160
38.	Indicateurs de l'inflation	162
39.	Contributions à la croissance du PIB	163
40.	Nouvelles plantations forestières	184
41.	Prévalence de l'infection par campylobactérie	188
42.	APD nette des membres du CAD en 2001	192
43.	Revenu moyen et gouvernance dans les pays bénéficiaires	195

STATISTIQUES DE BASE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

LE PAYS

Superficie totale (en milliers de km ²)	268.0	Population urbaine ¹ , pourcentage du total (juin 2003)	78.6
Ensemble des terres occupées par des exploitations agricoles, en pourcentage du total, 1996	49.5	Population des principales agglomérations (juin 2003, 1 000 personnes) :	
		Auckland	1 199.3
		Wellington	363.4
		Christchurch	358.0

LA POPULATION

Population, juin 2003 (en milliers)	4 009.5	Population civile occupée, 2002 (en milliers)	1 876.8
Densité au km ²	15.0	<i>dont</i> :	
		Agriculture, sylviculture et pêche	159.8
		Industries manufacturières	289.9
		Commerce (gros et détail)	420.5
		Éducation, santé et services fournis à la collectivité	310.5

LE PARLEMENT ET LE GOUVERNEMENT

Composition de l'actuel Parlement :

Parti travailliste	52	Gouvernement actuel :
Parti national	27	Parti travailliste
New Zealand First	13	Prochaine élection générale : juillet 2005
ACT New Zealand	9	
Parti des Verts	9	
United Future	8	
Progressive Coalition	2	

LA PRODUCTION (2002)

Produit intérieur brut (millions de dollars néo-zélandais)	125 428	PIB par habitant (dollars néo-zélandais)	31 842
---	---------	--	--------

LE COMMERCE EXTÉRIEUR (2002)

Principales exportations (pourcentage du total) :		Principales importations (pourcentage du total) :	
Poissons et produits de la mer	22.1	Machines et matériel de transport	40.6
Biens manufacturés	20.0	Biens manufacturés	18.7
Produits laitiers	16.7	Minéraux, produits chimiques, matières plastiques	25.6
Viandes	13.8	<i>dont</i> :	
Bois et articles en bois	11.5	Combustibles minéraux, lubrifiants, etc.	9.3

LA MONNAIE

Unité monétaire : le dollar néo-zélandais	Unité monétaire par dollar des États-Unis, moyenne journalière	
	Année 2002	2.1633
	Novembre 2003	1.5915

1. Population des 30 agglomérations principales et secondaires.

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

•

La situation économique et les politiques de la Nouvelle-Zélande ont été évaluées par le Comité le 17 novembre 2003. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 26 novembre 2003.

•

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Pietro Catte et Dave Rae sous la direction de Peter Jarrett.

•

L'Étude précédente de la Nouvelle-Zélande a été publiée en juin 2002.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: New Zealand 2003

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eco_surveys-nzl-2003-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2005), « L'impact économique des migrations », dans *OECD Economic Surveys: New Zealand 2003*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-nzl-2003-5-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.